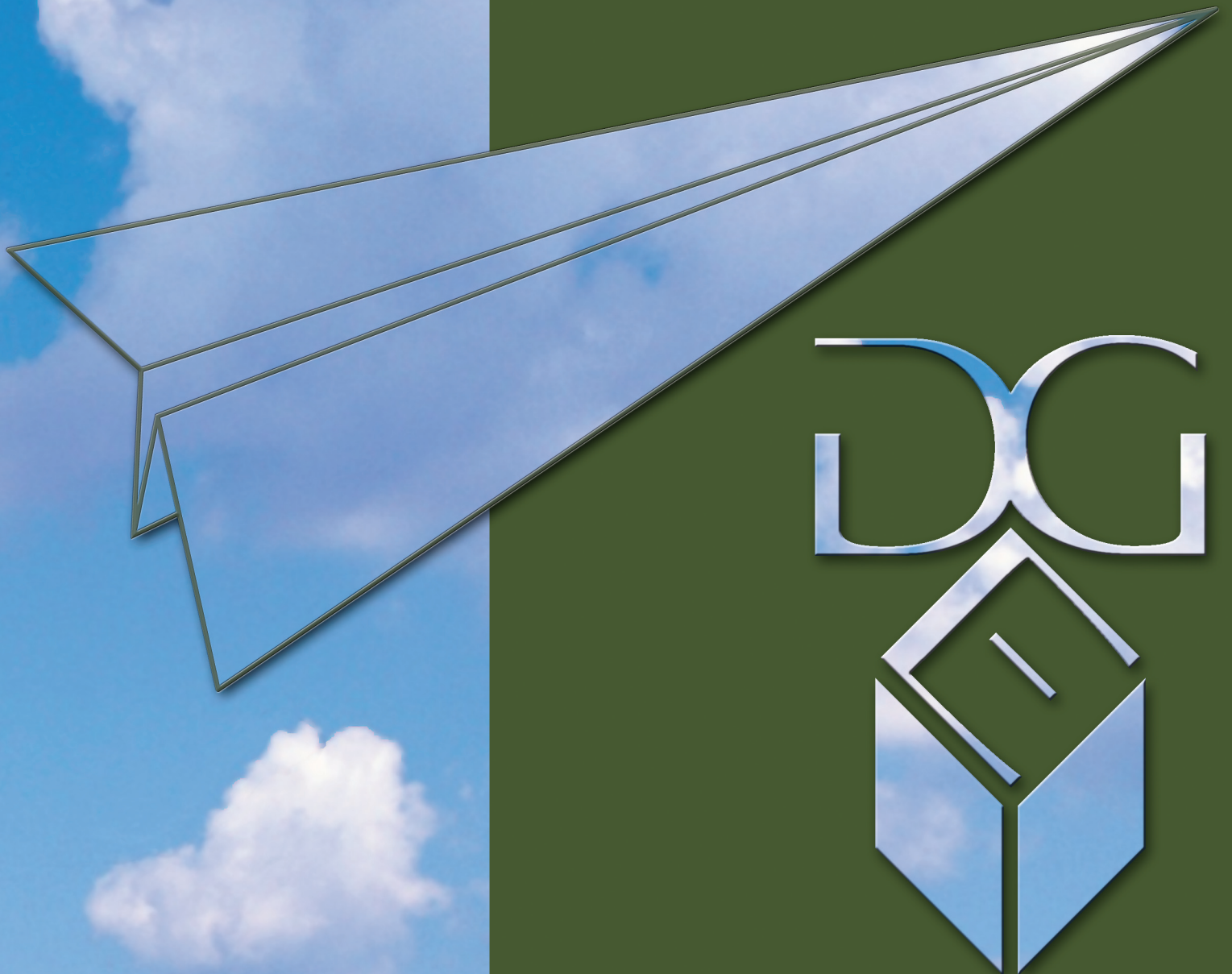




LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Rapport annuel de gestion 2008 - 2009





LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

Rapport annuel de gestion 2008 - 2009

Le Directeur général des élections du Québec contribue à la
préservation de l'environnement en imprimant ce document sur du
papier contenant 100% de fibres recyclées.



100%



© Directeur général des élections du Québec, 2009

Dépot légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2009

Bibliothèque nationale du Canada

ISSN 1708-542X

ISBN 978-2-550-56903-9

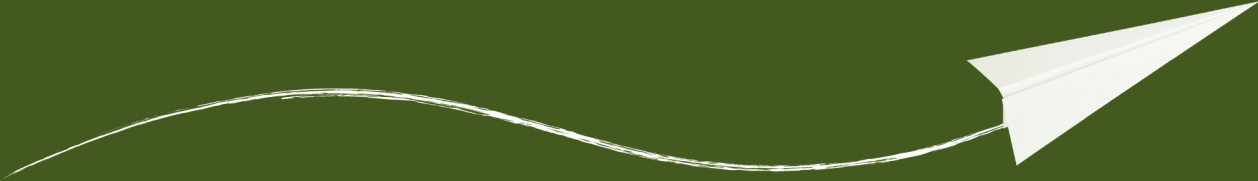
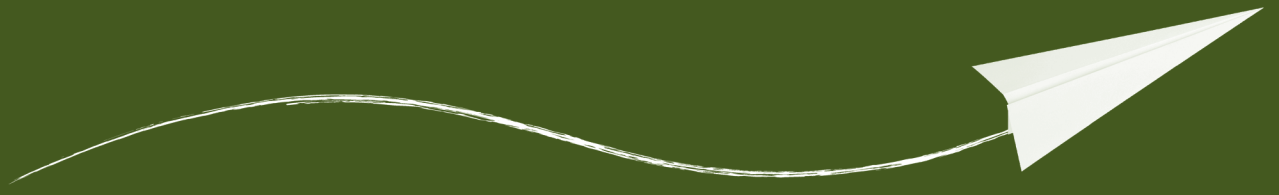


Table des matières

Message du directeur général des élections du Québec	1
Déclaration sur la fiabilité des données	3
1 Le Directeur général des élections du Québec	5
1.1 Sa mission	5
1.2 Sa vision	6
1.3 Ses valeurs	7
1.4 Sa structure administrative et organisationnelle	7
1.5 Ses ressources	9
1.5.1 Les ressources humaines	9
1.5.2 Les ressources budgétaires et financières	10
2 Le contexte en 2008-2009	21
2.1 La baisse de la participation électorale	21
2.2 Le contexte sociodémographique	21
2.3 La relève du personnel	22
3 Les faits saillants de 2008-2009	23
3.1 Les élections générales du 8 décembre 2008	23
3.1.1 Les faits et les chiffres	23
3.1.2 Les mesures favorisant l'exercice du droit de vote	25
3.1.3 Le sondage sur la satisfaction des électeurs	26
3.1.4 Le site Web	27
3.2 Les élections partielles	28
3.3 Les mandats confiés au DGE	28
3.4 La coopération internationale	29
3.5 La planification stratégique	29
3.6 L'éducation à la démocratie	30
4 Le Plan stratégique 2005-2009	31
4.1 Les orientations et les objectifs	31
4.2 Les résultats au 31 mars 2009	31
4.3 Le bilan du Plan stratégique 2005-2009 – Les faits saillants	63
5 La Déclaration de services aux citoyens	67
5.1 Les engagements	67
5.2 Les résultats au 31 mars 2009	67

6 L'application de lois et de politiques	75
6.1 La qualité de la liste électorale permanente	75
6.2 La surveillance et l'application des lois	77
6.2.1 La vérification des rapports produits par les entités politiques	77
6.2.2 Le traitement des plaintes, les enquêtes et les poursuites	78
La Loi électorale	78
La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités	80
La Loi sur les élections scolaires	81
Les affaires judiciaires	81
6.3 La protection des renseignements personnels et l'accès aux documents	84
6.3.1 La protection des renseignements personnels	84
6.3.2 L'accès aux documents	84
6.4 L'égalité en emploi	85
6.5 La Politique linguistique	91
6.6 La Politique de santé des personnes au travail	91
6.7 Le développement durable	92
 Annexe I	
Plaintes et poursuites	95
 Annexe II	
Activités 2008-2009 du Registre des entités politiques autorisées – Volet provincial	102
 Annexe III	
Activités 2008-2009 du Registre des entités politiques autorisées – Volets municipal et scolaire	105



Message

du directeur général des élections du Québec

À titre de directeur général des élections du Québec, j'ai le plaisir de présenter les résultats obtenus par l'institution au terme de la quatrième et dernière année du Plan stratégique 2005-2009. Marquée par deux élections générales tenues en 20 mois, cette période a tout de même permis au Directeur général des élections (DGE) d'atteindre l'ensemble de ses objectifs.

L'année 2008-2009 a donc été marquée, comme la précédente, par la tenue d'élections générales. La présence d'un gouvernement minoritaire à l'Assemblée nationale a permis au DGE de démontrer sa grande adaptabilité. Ces élections ont également été l'occasion de mettre en application une nouvelle mesure favorisant l'exercice du droit de vote des électeurs, soit le vote au bureau du directeur du scrutin, après l'avoir mise à l'épreuve lors d'élections partielles.

La grande déception des élections générales de 2008 a été, sans l'ombre d'un doute, le taux de participation électorale. Pour la première fois depuis 1927, le taux est descendu sous la barre de 70 %. Préoccupé par cette question, le DGE a inscrit cette problématique au cœur de son plan stratégique 2009-2013. Une des orientations consiste en effet à promouvoir les valeurs démocratiques et à stimuler la participation électorale. Aussi, afin que cette orientation trouve écho dans la réalité, le DGE a mis sur pied un groupe de travail interne qui a pour mandat de procéder à une analyse de la situation et des possibilités offertes par les mécanismes électoraux ainsi que d'établir une stratégie d'intervention. Malgré ce qui précède, je tiens toutefois à rappeler que le DGE avait déjà enclenché depuis plusieurs années des activités d'éducation à la démocratie et des activités de recherche à ce propos.

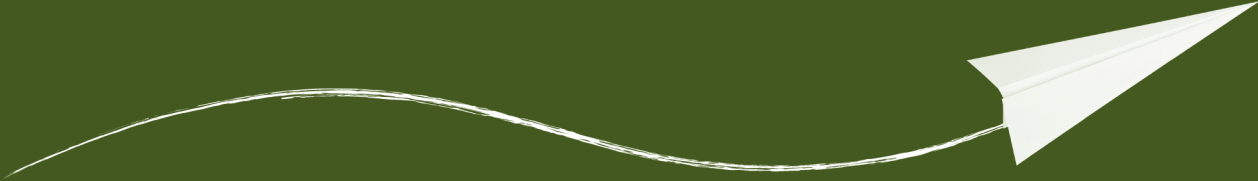
Les dernières élections générales ont aussi été l'occasion de constater la grande satisfaction des électeurs à l'égard des services du DGE. Je ne saurais passer sous silence le professionnalisme des directrices et des directeurs du scrutin, les représentants du DGE dans les circonscriptions, de leur personnel et des employés de l'institution. Par ailleurs, je suis fier de pouvoir dire que la qualité des services du DGE est à la hauteur des attentes des citoyennes et des citoyens ainsi que des standards démocratiques québécois, parmi les plus élevés dans le monde. Ainsi, année après année, le DGE atteint les engagements qu'il s'est fixés dans sa déclaration de services aux citoyens.

Le présent rapport expose en détail les activités réalisées au cours de l'année, de même que le bilan des quatre années constituant le Plan stratégique 2005-2009 (voir le chapitre 4). Le bilan, comme on pourra le constater, est positif et permet de conclure que l'institution a atteint l'ensemble de ses objectifs, au nombre de dix. La Loi électorale demeure toutefois perfectible et le DGE soumettra au Comité consultatif des propositions de modification à la législation électorale, notamment en ce qui concerne les dispositions relatives à l'exercice du droit de vote, au financement des partis politiques et au contrôle des dépenses électorales.

Le directeur général des élections du Québec,

A handwritten signature in dark ink, reading "Marcel Blanchet". The signature is fluid and cursive, with the first letters of the first and last names being capitalized and prominent.

Marcel Blanchet



Déclaration

sur la fiabilité des données

À titre de directeur général des élections du Québec, j'assume la responsabilité des renseignements et des résultats contenus dans le présent rapport annuel de gestion. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et la fiabilité de l'information véhiculée.

Au cours de l'exercice financier 2008-2009, l'institution a assuré un suivi régulier et rigoureux des objectifs fixés dans son plan stratégique 2005-2009. Les membres du comité de direction ont approuvé et validé le contenu du rapport, chacun accordant une attention particulière aux résultats obtenus dans son domaine d'activité respectif.

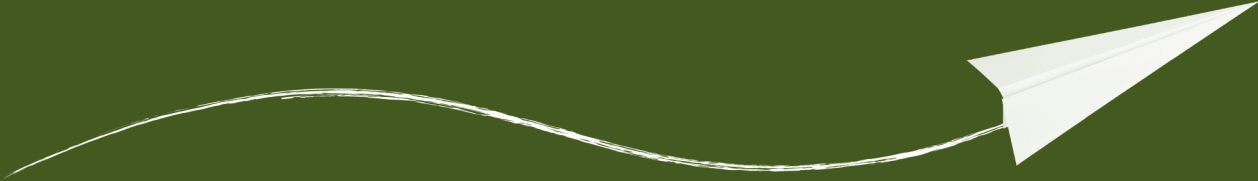
J'atteste que les données présentées dans ce rapport sont, à ma connaissance, fiables et qu'elles correspondent à la situation de l'institution au 31 mars 2009.

Le directeur général des élections du Québec,



Marcel Blanchet

Québec, le 29 septembre 2009



I Le Directeur général des élections du Québec

Le Directeur général des élections du Québec est une institution indépendante qui relève directement de l'Assemblée nationale.

■ 1.1 Sa mission

Le DGE a pour mission d'assurer la tenue des élections et des référendums, de garantir le plein exercice des droits électoraux et de promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise.

Lorsqu'il est question d'élections et de référendums provinciaux, l'institution :

- assure l'intégrité et la transparence du processus électoral;
- recrute et forme le personnel électoral;
- met à jour la liste électorale permanente;
- réalise toutes les étapes menant à la tenue d'un scrutin;
- fait enquête et intente, le cas échéant, des poursuites judiciaires;
- autorise les partis politiques et leurs instances, les députés et les candidats indépendants;
- fait respecter les règles de financement politique;
- contrôle et rembourse les dépenses électorales; et
- informe les citoyens.

En matière d'élections et de référendums dans les municipalités et les commissions scolaires, l'institution :

- soutient les présidents d'élection en leur offrant une assistance professionnelle et technique ainsi que des activités de formation;
- met à leur disposition des outils leur permettant de mener avec succès les scrutins dans leur municipalité ou leur commission scolaire;
- produit la liste électorale;
- fait enquête et intente, le cas échéant, des poursuites judiciaires;
- autorise les partis politiques et les candidats indépendants;
- forme leurs représentants et fait respecter les règles de financement politique;
- forme, coordonne et supervise tant les trésoriers dans les municipalités de 5 000 habitants et plus que les directeurs généraux des commissions scolaires pour tout ce qui a trait au contrôle et au remboursement partiel des dépenses électorales;
- intervient aussi pour informer les citoyens.

Enfin, pour atteindre ses objectifs liés à l'information des électeurs et à la promotion des valeurs démocratiques, l'institution :

- assure la diffusion d'une information de qualité;
- donne des renseignements sur les lois qu'elle est chargée d'administrer;
- produit des avis;
- mène des campagnes de publicité;
- tient des séances d'information et des colloques;
- participe à des congrès;
- offre des services en ligne;
- conçoit des programmes d'information et propose des activités d'éducation dans les établissements d'enseignement et auprès de différentes clientèles adultes de manière à encourager l'exercice du droit de vote et la pleine participation des citoyennes et des citoyens à la vie démocratique;
- met à la disposition de la communauté internationale son expertise et son savoir-faire et contribue à la promotion des valeurs démocratiques, au développement des connaissances et au renforcement des systèmes électoraux des pays en voie de démocratisation.

Les citoyens, les électeurs, les représentants d'une entité politique, les candidats à une élection, les élus, les trésoriers municipaux, les directeurs généraux de commission scolaire, les présidents d'élection et les représentants des médias constituent les acteurs vers qui converge la majorité des actions de l'institution. Année après année, elle s'assure de leur offrir les meilleurs services possible. À cet égard, le chapitre 5 fait état des résultats qu'elle a obtenus concernant les engagements contenus dans sa déclaration de services.

I.2 Sa vision

Le DGE est une institution reconnue, dans un premier temps, pour sa détermination à contribuer à l'évolution du système électoral québécois. L'institution veille à ce que ce système s'adapte aux changements de la société de manière à répondre aux attentes et aux besoins des citoyens.

Dans un deuxième temps, le DGE assure un leadership. La mobilisation de tous les acteurs contribue au succès d'un événement électoral et à la vigueur du système démocratique québécois.

Enfin, dans un troisième temps, par sa gestion humaine et performante, le DGE maintient son haut niveau d'expertise en misant sur le développement des membres de son personnel à qui il offre un milieu de travail stimulant où l'organisation du travail est efficace et efficiente.

I.3 Ses valeurs

Le DGE mise sur cinq valeurs : l'impartialité et la transparence, la qualité des services ainsi que la créativité et l'innovation.

Impartialité et transparence

Le DGE est le gardien et l'arbitre du système électoral québécois. Il exerce ses fonctions en toute impartialité, veille à l'application des lois qu'il est chargé d'administrer et assure la transparence et l'intégrité du processus électoral.

Qualité des services

Les citoyens étant au cœur de ses préoccupations, le DGE agit dans un souci constant de leur offrir des services de qualité et de bien les informer de manière à leur permettre d'exercer pleinement leurs droits électoraux.

Créativité et innovation

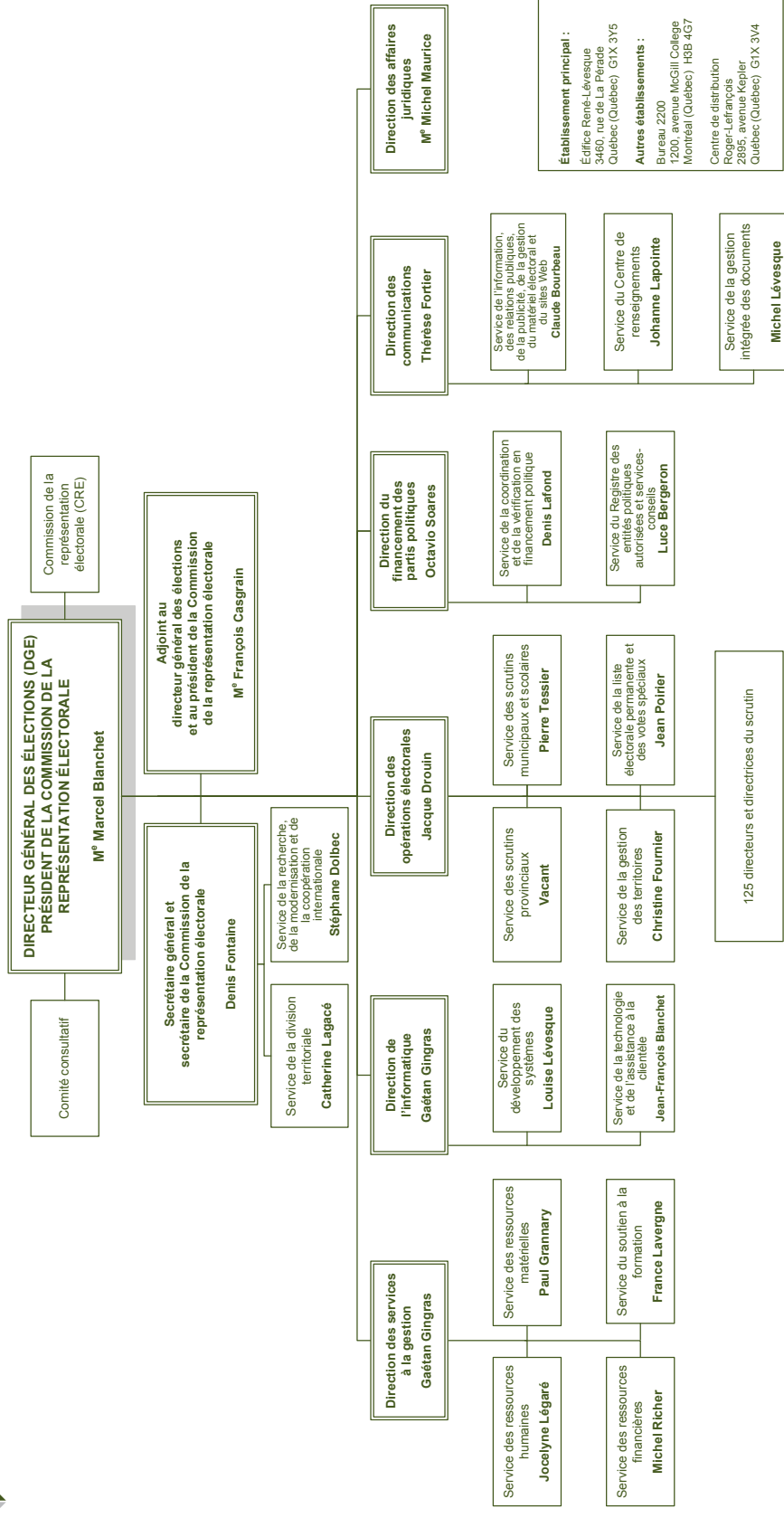
Dans une société en constante évolution et où les technologies de l'information et des communications font désormais partie du quotidien, l'institution se doit d'être créative et d'innover de manière à s'adapter aux changements et à répondre aux besoins de la population.

I.4 Sa structure administrative et organisationnelle

L'organigramme, à la page suivante, présente la structure administrative et organisationnelle du DGE au 31 mars 2009.

ADMINISTRATION DU SYSTÈME ÉLECTORAL DU QUÉBEC

Organigramme



Service des ressources humaines
Direction des services à la gestion
Mise à jour: 2009-03-31

Légende :
Poste d'adjoint au DGE
Doublés lignes
Membre du comité de direction

■ 1.5 Ses ressources

1.5.1 Les ressources humaines

Au 31 mars 2009, le DGE comptait 199 personnes permanentes et 28 occasionnelles. À ce nombre s'ajoutaient 35 personnes engagées en vertu de l'article 497 de la Loi électorale.

En 2008-2009, le DGE a poursuivi la mise en œuvre de sa démarche de gestion prévisionnelle de la main-d'œuvre, amorcée au cours des dernières années, ainsi que de la gestion de la relève pour s'assurer de disposer de l'effectif requis en quantité et en qualité.

Répartition du personnel permanent par tranche d'âge		
35 ans et moins	31	15 %
36-40 ans	20	10 %
41-45 ans	25	13 %
46-50 ans	32	16 %
51-55 ans	59	30 %
56 ans et plus	32	16 %
Total	199	

Répartition du personnel permanent par catégorie d'emploi		
Hors cadre	1	0 %
Cadres	19	9 %
Professionnels	93	47 %
Techniciens	47	24 %
Personnel de bureau	37	19 %
Ouvriers	2	1 %
Total	199	

Femmes	107	54 %
Hommes	92	46 %
Total	199	

Le recrutement des directeurs du scrutin

Un directeur du scrutin doit en tout temps être en fonction dans chacune des 125 circonscriptions, et c'est au DGE que revient la responsabilité de voir au recrutement. En 2008-2009, aucun processus de recrutement n'a été tenu. Compte tenu de la possibilité que des élections générales soient déclenchées au cours de l'année, les postes vacants ont été pourvus par des suppléants conformément aux articles 506 et 511 de la Loi électorale. Par ailleurs, au 31 mars 2009, un seul poste de directeur du scrutin était vacant.

1.5.2 Les ressources budgétaires et financières

La Loi électorale prévoit que, pour mettre en application les lois qu'il administre et pour remplir tout mandat que lui confie l'Assemblée nationale, le DGE puise les sommes nécessaires à même le Fonds consolidé du revenu. Il est tenu de déposer des prévisions budgétaires auprès du président de l'Assemblée nationale avant le 1^{er} avril de chaque année.

Les tableaux suivants présentent, conformément aux dispositions de la Loi électorale, le rapport financier du DGE. Ces tableaux permettent de comparer les dépenses des exercices financiers se terminant le 31 mars 2009 et le 31 mars 2008.

Les dépenses du DGE sont comptabilisées à l'élément 1 et à l'élément 3 du programme Administration du système électoral. Les dépenses sous la responsabilité de la Commission de la représentation électorale du Québec sont comptabilisées à l'élément 2 de ce programme et sont présentées dans son propre rapport annuel de gestion.

L'élément 1 regroupe les dépenses liées à la gestion interne et au soutien du DGE. Quant à l'élément 3, il réunit les dépenses concernant les activités électorales et comprend des dépenses de rémunération, de fonctionnement et de transfert. La première note complémentaire rassemble ces dépenses par activités et les notes 2 à 8 fournissent une ventilation plus détaillée des dépenses rattachées aux activités électorales.

Le Directeur général des élections du Québec

Acquisitions d'immobilisations

Pour la période se terminant le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Élément 1 : Gestion interne et soutien		
Équipement informatique	96 885	643 962
Équipement spécialisé	128 990	-
Ameublement et équipement	250 020	42 735
Développement informatique	116 739	137 415
	<u>592 634</u>	<u>824 112</u>
Élément 3 : Activités électorales		
Équipement informatique	-	361 746
Développement informatique	930 642	162 412
	<u>930 642</u>	<u>524 158</u>
	<u><u>1 523 276</u></u>	<u><u>1 348 270</u></u>

Le Directeur général des élections du Québec

Élément 1 : Gestion interne et soutien

État des dépenses

Pour la période se terminant le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Rémunération		
Salaires et avantages sociaux	14 284 799	12 699 984
	-----	-----
Fonctionnement		
Services de transport et de communication	691 830	1 040 579
Services professionnels, administratifs et autres	2 772 888	1 676 227
Loyers	564 473	559 081
Fournitures et approvisionnement	510 132	416 256
Autres dépenses	6 421	2 311
Amortissement des immobilisations	486 962	516 030
	5 032 706	4 210 484
	-----	-----
	<u>19 317 505</u>	<u>16 910 468</u>

Le Directeur général des élections du Québec

Élément 3 : Activités électorales

État des dépenses

Pour la période se terminant le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Rémunération		
Salaires du personnel du DGE	482 199	2 084 178
Salaires du personnel électoral	43 767 026	1 650 231
	<u>44 249 225</u>	<u>3 734 409</u>
Fonctionnement		
Services de transport et de communication	6 426 812	3 801 333
Services professionnels, administratifs et autres	7 266 011	2 536 848
Loyers	3 150 797	487 385
Fournitures et approvisionnement	378 135	554 497
Autres dépenses	56 730	3 537
Amortissement des immobilisations	1 125 689	1 024 199
	<u>18 404 174</u>	<u>8 407 799</u>
Transfert		
Allocations versées aux partis politiques	2 877 029	2 815 284
Remboursement des dépenses électorales	9 884 572	37 487
	<u>12 761 601</u>	<u>2 852 771</u>
	<u>75 415 000</u>	<u>14 994 979</u>

Le Directeur général des élections du Québec

Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires

Pour la période se terminant le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
1. Répartition par activités électorales		
Élections générales du 8 décembre 2008 (note 2)	65 669 487	-
Élections générales du 26 mars 2007 (note 3)	57 361	4 129 352
Activités préparatoires à des élections (note 4)	1 447 991	1 012 383
Réapprovisionnement du matériel électoral	106 966	1 582 294
Élections partielles :		
- du 12 mai 2008 : circonscriptions électorales de Bourget, de Hull et de Pointe-aux-Trembles (note 5)	1 643 808	-
- du 29 septembre 2008 : circonscription électorale de Jean-Talon (note 6)	625 908	-
- du 24 septembre 2007 : circonscription électorale de Charlevoix	-	581 988
Développement des systèmes informatiques	363 539	829 909
Activités reliées aux directeurs du scrutin :		
- Communication avec les directeurs du scrutin	370 286	385 354
- Formation du personnel électoral	28 079	161 755
- Recrutement des directeurs du scrutin et de leurs adjoints	10 950	30 393
Commission permanente de révision (note 7)	300 587	162 328
Référendum du 30 octobre 1995 (note 8)	137 600	213
Traitement des dossiers de la RAMQ	132 794	-
Plan d'action sur le financement des partis politiques et le contrôle des dépenses électorales	115 048	76 957
Élections municipales	101 732	102 788
Élections scolaires	80 055	1 088 981
Scrutins référendaires municipaux du 20 juin 2004	60 293	92 518
Avis obligatoires sur le financement des partis politiques	56 911	164 255
Mise à jour des sections de vote	14 016	18 714
Enquête : Option Canada	-	607 144
Activités diverses	88 871	128 170
Amortissement des immobilisations	1 125 689	1 024 199
	72 537 971	12 179 695
Allocations versées aux partis politiques	2 877 029	2 815 284
	75 415 000	14 994 979

Le Directeur général des élections du Québec

Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires

Pour la période se terminant le 31 mars 2009

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
2. Élections générales du 8 décembre 2008*		
Salaires du personnel du DGE	1 236 085	
Salaires du personnel électoral	39 445 177	
Services de transport et de communication	3 446 739	
Services professionnels, administratifs et autres	1 043 287	
Information destinée aux électeurs	7 339 808	
Loyers	3 067 756	
Fournitures et approvisionnement	419 150	
Remboursement des dépenses électorales en vertu des articles 457 et 457.1 de la Loi électorale	9 671 485	
	<u>65 669 487</u>	<u>-</u>

3. Élections générales du 26 mars 2007*

Salaires du personnel du DGE	35 564	706 055
Salaires du personnel électoral	2 703	589 163
Services de transport et de communication	8 711	2 060 754
Services professionnels, administratifs et autres	2 330	251 569
Loyers	1 887	353 677
Fournitures et approvisionnement	1 978	168 134
Remboursement des dépenses électorales en vertu des articles 457 et 457.1 de la Loi électorale	4 188	-
	<u>57 361</u>	<u>4 129 352</u>

* Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.

Le Directeur général des élections du Québec

Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires

Pour la période se terminant le 31 mars 2009

4. Activités préparatoires à des élections

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Salaires du personnel du DGE	451 580	337 323
Salaires du personnel électoral	755 928	344 945
Services de transport et de communication	170 991	177 375
Services professionnels, administratifs et autres	26 452	26 039
Loyers	13 298	15 028
Fournitures	29 742	111 673
	<u>1 447 991</u>	<u>1 012 383</u>

5. Élections partielles du 12 mai 2008 : circonscriptions électorales de Bourget, de Hull et de Pointe-aux-Trembles*

Salaires du personnel du DGE	53 400	
Salaires du personnel électoral	946 937	
Services de transport et de communication	255 023	
Services professionnels, administratifs et autres	149 029	
Loyers	63 706	
Fournitures et approvisionnement	30 442	
Remboursement des dépenses électorales en vertu de l'article 457 de la Loi électorale	145 271	
	<u>1 643 808</u>	<u>-</u>

* Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.

Le Directeur général des élections du Québec

Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires

Pour la période se terminant le 31 mars 2009

6. Élection partielle du 29 septembre 2008 : circonscription électorale de Jean-Talon*

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Salaires du personnel du DGE	49 432	
Salaires du personnel électoral	322 280	
Services de transport et de communication	72 841	
Services professionnels, administratifs et autres	79 372	
Loyers	26 978	
Fournitures et approvisionnement	11 377	
Remboursement des dépenses électorales en vertu de l'article 457 de la Loi électorale	63 628	
	<u>625 908</u>	<u>-</u>

7. Commission permanente de révision

Rémunération

Salaires du personnel du DGE	87 590	22 843
Salaires du personnel électoral	176 465	40 765
	<u>264 055</u>	<u>63 608</u>

Fonctionnement

Services de transport et de communication	744	3 519
Services professionnels, administratifs et autres	35 714	95 201
Fournitures et approvisionnement	74	-
	<u>36 532</u>	<u>98 720</u>
	<u>300 587</u>	<u>162 328</u>

* Ces montants représentent les dépenses de l'exercice financier et non le total pour l'événement.

Le Directeur général des élections du Québec

Élément 3 : Activités électorales

Notes complémentaires

Pour la période se terminant le 31 mars 2009

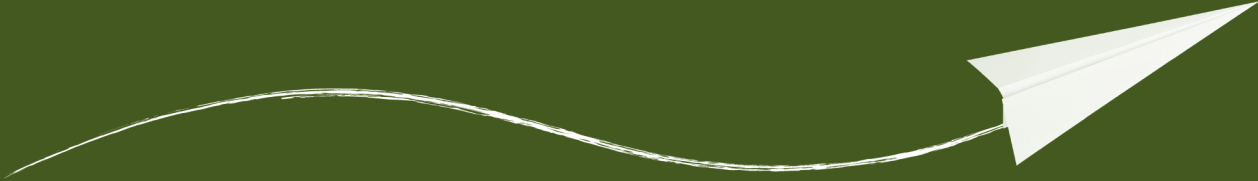
	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
8. Référendum du 30 octobre 1995		
Salaires du personnel du DGE	99 953	-
Services de transport et de communication	304	-
Services professionnels, administratifs et autres	35 427	213
Loyers	1 865	-
Fournitures et approvisionnement	51	-
	<u>137 600</u>	<u>213</u>

Le coût des élections générales du 8 décembre 2008

La facture totale estimée pour la tenue des 39^e élections générales s'élève à environ 70,5 millions de dollars. Même si le coût total des élections générales du 8 décembre 2008 ne pourra être confirmé que dans l'année qui suivra sa tenue, le DGE peut d'ores et déjà comparer l'estimation du coût des élections générales de 2008 avec le coût des élections générales de 2007.

Élections générales – Données comparatives

	39 ^e élections générales (décembre 2008)	38 ^e élections générales (mars 2007)
Coût des activités préparatoires		
Réapprovisionnement du matériel électoral	2 132 579	1 385 502
Activités préparatoires à des élections générales	2 003 652	2 405 157
Acquisition du matériel informatique	292 285	1 399 878
Coût des élections générales		
Rémunération du personnel du DGE	1 528 543	1 468 824
Rémunération du personnel électoral	39 516 185	41 140 386
Services de transport et de communication	10 102 410	9 542 679
Services professionnels, administratifs et autres	1 618 653	1 813 979
Loyers	3 067 756	2 796 140
Fournitures et approvisionnement	566 452	537 207
Remboursement des dépenses électorales aux candidats et aux partis politiques admissibles	9 671 485	10 066 275
	70 500 000	72 556 027



2 Le contexte en 2008-2009

Pour accomplir sa mission, le DGE doit suivre l'évolution de la société québécoise. Ce contexte peut avoir une influence sur son organisation et le système électoral. L'institution doit être en mesure de s'adapter aux nouvelles réalités et de proposer des nouveautés afin de faire progresser l'administration des élections. Les éléments de contexte notés dans le Plan stratégique 2005-2009 du DGE sont toujours d'actualité en sa dernière année d'application, notamment la baisse de la participation électorale, le contexte sociodémographique du Québec et la problématique de la relève du personnel.

■ 2.1 La baisse de la participation électorale

Lors des élections générales du 8 décembre 2008, la baisse de la participation électorale au Québec s'est poursuivie, passant de 71 % en 2007 à 57 % en 2008. Le phénomène, loin d'être limité au Québec ou même au Canada, préoccupe le DGE.

Dès 2005-2006, le DGE a collaboré à la mise sur pied de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires, une initiative de l'Université Laval et de l'Assemblée nationale. En 2008-2009, deux recherches sur la participation ont débuté en collaboration avec cette chaire. Les fruits de cette collaboration permettront à l'institution de connaître les facteurs qui influencent la participation électorale et, par la suite, de prévoir des actions concrètes pour influencer à la hausse la participation des électeurs.

Cependant, le DGE ne peut à lui seul renverser cette tendance lourde. Les institutions démocratiques, les acteurs politiques, les médias et le monde de l'éducation doivent s'allier afin de faire front commun dans le but de stimuler l'intérêt et l'engagement démocratique des citoyens.

■ 2.2 Le contexte sociodémographique

Sur le plan démographique, les pays industrialisés connaissent un vieillissement de leur population. Le Québec n'échappe pas à cette tendance, et bien des ministères et organismes doivent adapter leurs services pour répondre aux besoins d'une population vieillissante.

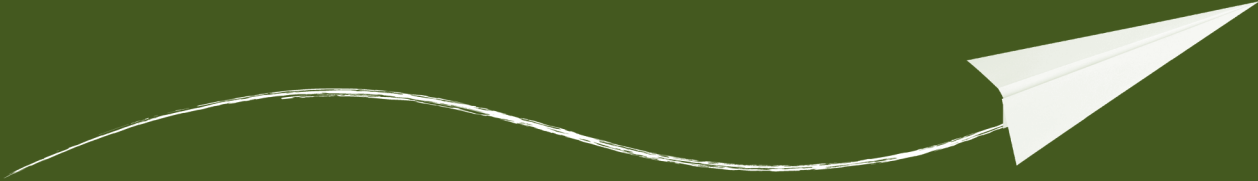
Pour le DGE, ce phénomène pose un défi au regard de l'exercice du droit de vote. Les personnes âgées en perte d'autonomie doivent avoir un accès plus facile au vote afin de pouvoir exercer leur droit démocratique. C'est dans la poursuite de cet objectif que certaines mesures ont été mises en place lors des élections générales de mars 2007 et utilisées de nouveau lors des élections générales de décembre 2008.

Enfin, la mobilité plus grande d'une partie des électeurs, dont les étudiants, les travailleurs et les retraités, constitue aussi un enjeu pour la démocratie. Des mesures ont donc été mises de l'avant, dont, pour la première fois lors d'élections générales en 2008, la possibilité pour les électeurs de voter au bureau du directeur du scrutin sur une période de cinq jours additionnels.

■ 2.3 La relève du personnel

D'ici 2013, 25 % des employés du DGE seront admissibles à la retraite. L'institution travaille donc à mettre en place des moyens afin d'assurer la relève et le transfert des connaissances. Le DGE veut maintenir la qualité de son expertise malgré les nombreux changements à venir dans son effectif.

D'autre part, l'âge moyen du personnel électoral engagé à l'occasion d'un scrutin est de plus en plus élevé, ce qui amène l'institution à modifier ses pratiques en matière de recrutement et de formation.



3 Les faits saillants

de 2008-2009

■ 3.1 Les élections générales du 8 décembre 2008

Au lendemain des élections générales du 26 mars 2007, le DGE se trouvait, pour la première fois de son histoire, en présence d'un gouvernement minoritaire à l'Assemblée nationale. Devant cette nouvelle réalité, l'institution a rapidement adapté ses pratiques afin d'être prête à tenir des élections générales le plus rapidement possible.

C'est le 5 novembre 2008, soit dix-neuf mois après les élections générales du 26 mars 2007, que le gouvernement a pris un décret ordonnant la tenue des élections générales le 8 décembre 2008.

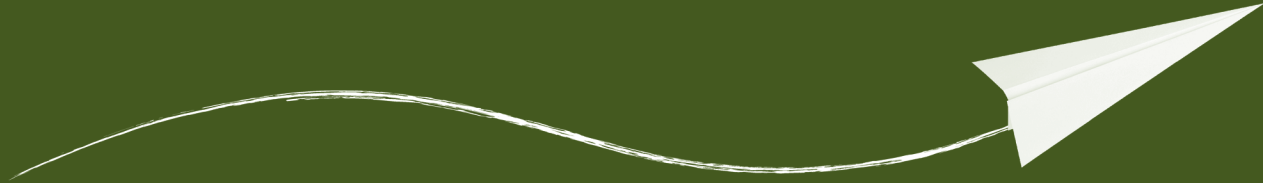
3.1.1 Les faits et les chiffres

Le tableau ci-dessous permet de comparer différentes données relatives à la tenue des quatre dernières élections générales.

Élections générales	39° (2008)	38° (2007)	37° (2003)	36° (1998)
Géographie et électeurs				
Nombre de circonscriptions électorales	125	125	125	125
Nombre d'électeurs inscrits le jour du scrutin	5 726 390	5 630 567	5 490 551	5 254 482
Taux de modification à la liste électorale permanente en révision	1,30 %	1,60 %	2,00 %	4,60 %
Nombre de bureaux de vote le jour du scrutin	21 315	21 466	19 364	21 546
Nombre moyen d'électeurs inscrits par circonscription électorale	45 811	45 044	43 924	42 036

Élections générales	39 ^e (2008)	38 ^e (2007)	37 ^e (2003)	36 ^e (1998)
Résultats du scrutin				
Nombre de votes valides	3 246 333	3 970 618	3 817 764	4 068 472
Nombre de bulletins de vote rejetés	49 581	40 078	48 484	46 691
Taux de participation au vote par anticipation	20,49 %*	14,50 %*	7,93 %	6,80 %
Taux de participation global	57,43 %	71,23 %	70,42 %	78,32 %
Taux de participation le plus élevé (circonscription électorale)	71,39 % (Marguerite-D'Youville)	82,63 % (Marguerite-D'Youville)	81,93 % (Marguerite-D'Youville)	87,57 % (Îles-de-la-Madeleine)
Taux de participation le plus faible (circonscription électorale)	36,09 % (Ungava)	46,47 % (Ungava)	50,52 % (Ungava)	61,43 % (Ungava)
Nombre de sièges remportés par des femmes	37	32	38	29

* La hausse du taux de participation au vote par anticipation est en partie attribuable à l'introduction de nouvelles mesures comme le vote par anticipation sur deux jours complets et le vote au domicile de l'électeur introduits en 2007, ainsi que le vote au bureau du directeur du scrutin en 2008.



Financement politique	39° (2008)	38° (2007)	37° (2003)	36° (1998)
Nombre de partis politiques autorisés	17	12	9	10
Nombre de partis ayant présenté des candidats	9	8	9	10
Nombre de candidatures : femmes/hommes	202/449 (31 %/69 %)	212/467 (31 %/69 %)	173/473 (27 %/73 %)	142/515 (22 %/78 %)
Nombre de candidats indépendants	30	28	35	39
Nombre de candidats admissibles au remboursement des dépenses électorales	291	344	312	275
Total des dépenses électorales permises	54 096 720 \$	53 641 498 \$	46 660 169 \$	41 018 647 \$

3.1.2 Les mesures favorisant l'exercice du droit de vote

L'adoption en 2006 de la Loi modifiant la Loi électorale pour favoriser l'exercice du droit de vote (projet de loi n° 22) introduisait une série de mesures en vue de rendre la révision et le vote plus accessible.

Aux élections générales du 26 mars 2007, trois de ces mesures avaient pu être mises en place : le vote à domicile, la révision et le vote dans les installations d'hébergement ainsi que la révision itinérante en milieu rural ou semi-rural.

Aux élections de 2008, c'est le vote au bureau du directeur du scrutin qui a été offert pour la première fois lors d'élections générales. Cette nouveauté accordait à l'électeur cinq journées supplémentaires pour aller voter, au bureau du directeur du scrutin de sa circonscription, en plus des deux journées consacrées au vote par anticipation déjà prévues et du jour du scrutin.

Au lendemain des élections de 2008, le DGE a mandaté la firme SOM afin d'effectuer une étude évaluative sur ces mesures. Menée auprès des usagers de ces services et des administrateurs d'installation d'hébergement, cette étude révèle un taux de satisfaction très élevé de part et d'autre. Un grand nombre des électeurs qui ont bénéficié de ces nouvelles mesures ont déclaré que, sans celles-ci, ils n'auraient pu exercer leur droit de vote.

3.1.3 Le sondage sur la satisfaction des électeurs

Au lendemain du scrutin du 8 décembre 2008, le DGE a procédé à une étude sur la satisfaction des électeurs. L'enquête téléphonique, réalisée du 9 décembre 2008 au 9 janvier 2009, avait principalement pour objet de mesurer la satisfaction des électeurs à l'endroit des services rendus à l'occasion du vote par anticipation et du jour du scrutin. Les entrevues ont été faites en français ou en anglais, auprès de 1 001 répondants. À noter que cette enquête se distingue de l'enquête annuelle menée à propos des services rendus par le Centre de renseignements du DGE dont il est question au chapitre 5.

Les résultats de l'enquête indiquent un taux de satisfaction très élevé en ce qui a trait aux différents services reçus au cours des dernières élections générales. On note un taux de satisfaction globale de 8,7 sur 10.

Parmi les 5 % d'électeurs qui se disent insatisfaits des différents services fournis ou offerts, plus de la moitié n'a pas précisé de motif. Dans le même esprit, près de 20 % donnent comme raison l'impossibilité de voter.

Quant au taux de satisfaction envers les services reçus dans les bureaux de vote le jour du scrutin, toutes les notes sont supérieures à 9 sur 10, pour chacune des six dimensions évaluées, ce qui est exceptionnel :

- Endroit où aller voter facile à trouver : 9,6
- Signalisation appropriée : 9,1
- Information facile à comprendre : 9,5
- Personnel courtois : 9,6
- Aménagement assurant la confidentialité du vote : 9,7
- Service obtenu répondant aux attentes : 9,6

En ce qui concerne la prestation des services le jour du scrutin, l'évaluation est très positive sur toute la ligne. Même en ce qui concerne le temps d'attente, l'institution a obtenu de très bons résultats puisque 91 % des électeurs ont pu voter en moins de 10 minutes et 97 % en moins de 15 minutes.

En général, les notes quant à la satisfaction à l'égard des services reçus dans les bureaux de vote en 2008 sont soit égales, soit supérieures à celles qui ont été obtenues au regard des élections générales de 2007.

3.1.4 Le site Web

Le site Web de l'institution a permis aux électeurs d'avoir accès à une information très diversifiée concernant les élections générales du 8 décembre 2008. À noter, en particulier, trois applications en ligne qui ont connu un succès important :

L'application « Où je vote? » a enregistré 190 875 visites. Elle permettait notamment aux électeurs de repérer, sur une carte géographique, le lieu où ils devaient se rendre pour voter;

La nouvelle application « Vérification de votre inscription sur la liste électorale » permettait aux électeurs de vérifier en ligne leur inscription et de les informer des endroits de révision pour apporter des corrections à leur inscription sur la liste électorale (178 712 visites);

L'application « Postulez en ligne », implantée pour permettre aux électeurs d'offrir leurs services en vue de pourvoir des postes de personnel électoral, a reçu la visite de 42 532 internautes.

Au total, 1 338 104 visites ont été enregistrées sur le site Web lors de la période électorale menant aux élections générales du 8 décembre 2008.

■ 3.2 Les élections partielles

Au cours de l'année 2008-2009, le DGE a tenu quatre élections partielles. Trois élections partielles se sont déroulées le 12 mai 2008 dans les circonscriptions de Bourget, de Hull et de Pointe-aux-Trembles. La quatrième s'est tenue dans la circonscription de Jean-Talon le 29 septembre 2008.

La participation électorale à ces élections a été la suivante :

- 34,55 % dans la circonscription de Bourget;
- 34,15 % dans la circonscription de Hull;
- 34,13 % dans la circonscription de Pointe-aux-Trembles;
- 51,18 % dans la circonscription de Jean-Talon.

■ 3.3 Les mandats confiés au DGE

Le 27 août 2008, le gouvernement du Québec adoptait un décret autorisant le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et des Régions, à consulter le DGE sur les changements envisagés à la Loi sur les élections scolaires et à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Cette consultation portait sur plusieurs sujets, dont la tenue des élections scolaires et municipales de façon simultanée. Ce mandat devrait se poursuivre au cours de la prochaine année et devrait prendre la forme d'un avis formel de l'institution.

Durant l'année, le DGE a fourni un soutien technique au ministère des Affaires municipales et des Régions à propos du report possible des élections municipales de 2009 et sur le choix de la saison pour tenir le scrutin. À ce moment, il apparaissait possible que la campagne électorale fédérale ait lieu en même temps que la campagne électorale municipale puisque les élections fédérales, qui sont à date fixe, étaient prévues pour octobre 2009.

De même, le DGE a commencé cette année sa collaboration en vue d'apporter soutien et conseil en vue du référendum sur la formation d'un gouvernement régional du Nunavik. Les travaux en ce sens devraient se poursuivre au cours de la prochaine année. Cette collaboration est prévue dans l'Entente de principe sur la fusion de certaines institutions publiques et la création du gouvernement régional du Nunavik, signée le 5 décembre 2007. L'Assemblée nationale a adopté, le 17 juin 2009, une motion afin de confier au DGE le mandat d'assister et d'aider à organiser le référendum en vue de l'approbation de l'Entente finale et à organiser la première élection de la future Assemblée du Nunavik.

■ 3.4 La coopération internationale

Au cours de l'année, l'institution a continué de rayonner sur le plan international. Sur ce chapitre, le directeur général des élections a notamment prononcé une allocution devant les parlementaires de la Francophonie, réunis à l'Assemblée nationale en juillet 2008 à l'occasion de la 34^e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Des membres du personnel de l'institution ont aussi participé à deux missions d'observation électorale au Paraguay et au Salvador et à une conférence internationale, qui s'est tenue au Mexique, sur le thème du financement politique.

Enfin, le DGE a accueilli des visiteurs étrangers venant de l'Espagne, du Mali, de la France, de la Bolivie et du Maroc qui désiraient obtenir de l'information sur l'institution et le système électoral québécois.

■ 3.5 La planification stratégique

L'année 2008-2009 étant la dernière année d'application du Plan stratégique 2005-2009 du DGE, ce dernier a adopté un nouveau plan englobant les années 2009 à 2013. De même, le DGE et la Commission de la représentation électorale ont adopté et rendu publique une déclaration de services aux citoyens qui leur est commune.

Fruit d'une consultation élargie auprès des membres du personnel, des directeurs et des directrices du scrutin des circonscriptions électorales ainsi que des partenaires externes de l'institution, le Plan stratégique 2009-2013 comprend trois grandes orientations stratégiques :

- maintenir la confiance envers le système électoral et la crédibilité de l'institution;
- promouvoir les valeurs démocratiques et stimuler la participation électorale;
- être une institution performante par la qualité de ses ressources et de son savoir-faire.

Le document complet se trouve sur le site Web du DGE (www.electionsquebec.qc.ca).

■ 3.6 L'éducation à la démocratie

En 2008-2009, le DGE a continué ses activités d'éducation à la démocratie afin de promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et de mieux les sensibiliser aux valeurs démocratiques. À ce titre, il a collaboré avec le Musée de la civilisation afin de donner naissance, le 18 septembre 2008, à une exposition mobile intitulée « Démocratie en route », qui a pour objet de sensibiliser les jeunes à la démocratie.

De plus, les programmes « Je vote au Québec », « Le conseil d'élèves » et « Cliquez pour moi ! » ont poursuivi leurs activités auprès de leurs clientèles, soit respectivement les nouveaux arrivants dans le premier cas et les élèves québécois dans les deux autres cas.

4 Le Plan stratégique

2005-2009

4.1 Les orientations et les objectifs

Trois grandes orientations et dix objectifs institutionnels guident les actions du DGE depuis 2005. Le tableau synoptique du Plan stratégique 2005-2009 est présenté ci-après.



www.electionsquebec.qc.ca/fr/plan_strategique_2005_2009.asp

■ 4.2 Les résultats au 31 mars 2009

Chaque année, dans un plan d'action qu'il a adopté, le DGE précise les actions et les moyens mis en œuvre pour assurer l'atteinte des dix objectifs institutionnels (OI) du Plan stratégique 2005-2009 et rendre rigoureusement compte des résultats. La présente section du rapport annuel de gestion fait état des résultats obtenus pour l'année 2008-2009 et les compare avec ceux des trois années précédentes.

Notre mission

Le Directeur général des élections, institution indépendante qui relève directement de l'Assemblée nationale, a pour mission d'assurer la tenue des élections et des référendums, de garantir le plein exercice des droits électoraux et de promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise.

Notre vision

Une institution reconnue pour :

- sa détermination à contribuer à l'évolution du système électoral québécois
- son leadership
- sa gestion humaine et performante

Les orientations stratégiques

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électoral

Les axes d'intervention

Des élections et des référendums bien planifiés et bien organisés

Une liste électorale permanente optimale

Un soutien constant et une formation continue de tous les intervenants

Une institution attentive aux changements

Les objectifs institutionnels

1.1 Chaque année, réaliser toutes les activités planifiées concernant la tenue d'une élection ou d'un référendum

Indicateur :

- Le pourcentage de réalisation des activités prévues dans la planification

1.2 Mettre en œuvre des moyens appropriés pour améliorer la qualité de la liste électorale permanente

Indicateurs :

- La mise en place de nouveaux moyens
- La qualité de la liste électorale permanente

1.3 Former et informer le personnel électoral et les différents intervenants sur leur rôle et leurs responsabilités

Indicateur :

- Le pourcentage de réalisation des activités de formation prévues

1.4 Être à l'affût des changements dans la société, poursuivre les activités de recherche et proposer des améliorations au système électoral

Indicateur :

- La réalisation des activités de recherche prévues dans le plan de recherche

1.5 Mettre en œuvre, le cas échéant, la réforme du mode de scrutin

Indicateur :

- La réalisation des activités préparatoires



Plan Stratégique 2005 - 2009

Nos valeurs

- L'impartialité et la transparence
- La qualité des services
- La créativité et l'innovation

 Promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise et favoriser le plus large exercice possible du droit de vote

 Être une institution performante par la qualité de ses ressources, de ses façons de faire et de son organisation du travail

Un accès plus facile au vote

Des citoyens bien informés et conscients

Un personnel qualifié, motivé et mobilisé

Une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications

2.1 Améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice

Indicateurs :

- Le nombre de recommandations formulées
- La mise en œuvre des modifications prévues à la loi

2.2 Promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et poursuivre les efforts en vue de mieux sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques

Indicateurs :

- La mise en œuvre de trois programmes de promotion et d'éducation
- L'élaboration d'un plan de relations publiques et la mise en œuvre des activités prévues

3.1 Mettre en œuvre le plan de relève, assurer la formation du personnel et se donner des moyens pour favoriser la polyvalence

Indicateurs :

- Le pourcentage de réalisation des activités prévues dans le plan de relève
- Le pourcentage d'employés qui ont suivi des activités de formation liées à l'emploi
- Le pourcentage de réalisation des moyens développés pour assurer la polyvalence du personnel

3.2 Développer des systèmes d'information plus performants

Indicateur :

- Le développement de 5 nouveaux systèmes

3.3 Améliorer et accroître les services en ligne offerts par l'institution

Indicateurs :

- La mise en place ou l'amélioration de trois services en ligne
- Le taux de satisfaction de la clientèle

Plan Stratégique 2005 - 2009

Première orientation stratégique

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

Axe d'intervention

Des élections et des référendums bien planifiés et bien organisés

Objectif institutionnel 1.1

Chaque année, réaliser toutes les activités planifiées concernant la tenue d'une élection ou d'un référendum

Indicateur : Pourcentage de réalisation des activités prévues dans la planification				
OI 1.1	Résultat 2008-2009	Résultat 2007-2008	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
	Cible : 100 %	Cible : 100 %	Cible : 100 %	Cible : 100 %
	Volet provincial : 100 %	Volet provincial : 75 %	Volet provincial : 100 %	Volet provincial : 60 %
	Volet municipal : 75 %	Volet municipal : —	Volet municipal : —	Volet municipal : 92 %
	Volet scolaire : —	Volet scolaire : 100 %	Volet scolaire : 0 %	Volet scolaire : —

Le volet provincial

— La préparation et la tenue des élections générales provinciales

En raison de l'élection d'un gouvernement minoritaire, tout le personnel du DGE et les 125 directeurs du scrutin ont été en état d'alerte, et ce, jusqu'au déclenchement des élections générales le 5 novembre 2008.

Afin d'être prête à des élections générales, l'institution a développé, au fil des ans, un outil de gestion connu sous le nom de « planification intégrée des activités ». Au cours de l'année 2008-2009, l'ensemble des activités prévues dans cette planification a été réalisé, dont la mise à jour des outils de gestion, la production et le traitement du matériel électoral, la préparation du matériel et des documents destinés aux circonscriptions, la mise en place de moyens de communication, la formation des ressources humaines, l'organisation des ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles dans les circonscriptions électorales



ainsi que la préparation du budget électoral. Le détail des principales activités liées aux élections générales est présenté dans le rapport des résultats officiels du scrutin, consultable sur le site Web de l'institution (www.electionsquebec.qc.ca).

De même, l'ensemble des postes de directeurs du scrutin a été pourvu rapidement dès qu'une vacance était signalée. Un processus de remplacement à l'aide de suppléants a été utilisé, plutôt que des concours, étant donné l'imminence d'élections. Au cours du prochain exercice, le DGE amorcera le processus afin de pourvoir les postes devenus vacants.

L'institution s'était également fixé des objectifs spécifiques quant au Registre des entités politiques autorisées du Québec (REPAQ) pour cette année électorale. Elle visait à inscrire les modifications au REPAQ dans un délai de 5 jours ouvrables suivant la réception de l'avis de modification. Au 31 mars 2009, le REPAQ comptait près de 1 000 entités inscrites. Ces dernières ont effectué 1 363 demandes de modification à leur inscription pendant la dernière année, dont les deux tiers (66 %) ont été reçues durant le dernier trimestre. Ces 910 demandes, de même que les 453 autres reçues en cours d'année, ont été traitées, dans 99 % des cas, dans un délai maximal de 5 jours ouvrables.

De même, tous les postes nécessaires au sein d'une entité politique (un chef, deux dirigeants, un représentant officiel et un vérificateur) ont été pourvus, dans 99 % des cas, dans un délai de 30 jours suivant la vacance au cours de l'année 2008-2009, grâce à un suivi rigoureux auprès des entités autorisées dès qu'une vacance à l'un de ces postes était signalée.

— Les élections partielles

Au cours de l'année 2008-2009, le DGE a tenu quatre élections partielles. Ainsi, des élections partielles ont eu lieu simultanément dans les circonscriptions de Bourget, de Hull et de Pointe-aux-Trembles le 12 mai 2008. La quatrième élection partielle s'est déroulée le 29 septembre 2008 dans la circonscription de Jean-Talon.



Plan Stratégique 2005 - 2009

— La nouvelle carte électorale

La Commission de la représentation électorale a poursuivi ses travaux en vue d'établir la carte électorale du Québec en remettant, le 12 mars 2008, un rapport préliminaire au président de l'Assemblée nationale. Des auditions publiques ont ensuite eu lieu au printemps 2008. Le DGE prévoyait mener certaines activités importantes à la suite de l'adoption de la nouvelle carte électorale. Cependant, la Commission de la représentation électorale n'a pu terminer son travail, car elle était en attente d'une convocation de la Commission de l'Assemblée nationale. Le DGE, qui prévoyait transférer et adapter les sections de vote actuelles aux 125 nouvelles circonscriptions établies par la Commission de la représentation électorale, mettre en place un plan d'adaptation pour les instances d'un parti inscrites au REPAQ et assigner un directeur du scrutin à chacune des circonscriptions, n'a évidemment pas pu réaliser ces activités.

Le volet municipal

— Les élections générales municipales

Les prochaines élections générales municipales auront lieu le 1^{er} novembre 2009. Afin de bien préparer ces élections, le DGE, qui apporte soutien et conseils aux présidents et aux présidentes d'élection des municipalités et qui agit sur le plan du financement politique et du contrôle des dépenses électorales, a poursuivi sa préparation à l'aide d'une planification intégrée des activités à réaliser à cet égard.

Le déclenchement des élections générales à l'automne 2008 a ralenti la progression des travaux de bien des unités relativement au travail de préparation pour les élections municipales de novembre 2009. Compte tenu des élections générales, le projet de loi apportant à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités des modifications que le DGE estimait nécessaires aux fins des élections municipales de l'automne prochain n'a pu être déposé avant la fin de l'exercice 2008-2009. Le report de la présentation et de l'adoption de ce projet de loi a entraîné un retard dans la réalisation de plusieurs tâches, notamment la mise à jour de l'ensemble des outils de gestion destinés aux responsables d'élection en regard des modifications attendues concernant la réduction de la période pour déposer les déclarations de candidature, la possibilité de tenir un vote itinérant dans les résidences pour personnes âgées inscrites au registre constitué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, l'augmentation du nombre de jours du vote itinérant et la hausse du nombre d'électeurs permis par section de vote.

Tout de même, 75 % des activités que l'institution prévoyait accomplir au cours de l'année ont été achevées, notamment l'élaboration du programme de communications, le recrutement et la formation de personnel supplémentaire, ainsi que la mise à jour du matériel électoral, des outils de gestion, de formation et de soutien en matière de financement politique. De plus, la transposition des districts électoraux des 251 municipalités dont le territoire est divisé en districts électoraux sur la géobase du DGE a été effectuée au cours de l'année.

— Les élections partielles et les référendums tenus dans les municipalités

Au courant de l'année 2008-2009, le DGE, en plus de fournir les listes des électeurs domiciliés, a prêté son assistance à des présidentes et à des présidents d'élection lors de 201 élections partielles, de 17 recommencements de procédure (ce dernier cas étant prévu par la Loi sur les élections et sur les référendums dans les municipalités lorsque aucune personne n'a soumis sa candidature à un poste) et de 21 référendums.

Il y a également eu une élection dans une municipalité régionale de comté (MRC), dont le poste de préfet était devenu vacant à la suite d'une démission.

Le volet scolaire

— Les élections scolaires

Le DGE a collaboré en 2008-2009 avec les commissions scolaires touchées par la tenue de 19 élections partielles pour 24 postes de commissaires et pour un recommencement de procédure faute de candidat.



Plan Stratégique 2005 - 2009

Première orientation stratégique

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

Axe d'intervention

Une liste électorale permanente optimale

Objectif institutionnel 1.2

Mettre en œuvre des moyens appropriés pour améliorer la qualité de la liste électorale permanente

Indicateur : Mise en place de nouveaux moyens				
OI	Résultat 2008-2009	Résultat 2007-2008	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
1.2	Cible : 4 mécanismes 2 mécanismes + 1 mécanisme additionnel	Cible : 3 éléments 0 élément	Cible : 2 moyens 0 moyen	Cible : 5 moyens 4 moyens
Indicateur : Qualité de la liste électorale permanente				
OI	Résultat 2008-2009	Résultat 2007-2008	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
1.2	Cible : aucune —	Cible : 4 paramètres 3 paramètres	Cible : 1 moyen 0 moyen	Cible : aucune —

La mise en place de nouveaux moyens

Le 17 juin 2008, l'Assemblée nationale a adopté la Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives (projet de loi n° 69). Cette loi a apporté notamment divers changements proposés par le DGE afin de lui permettre d'améliorer la qualité de la liste électorale permanente (LEP). Elle permet au DGE de mettre en œuvre de nouveaux mécanismes, notamment :

- la vérification auprès des électeurs de la validité de l'information reçue de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) au regard des adresses déclarées périmées par cette dernière;
- l'obtention de la RAMQ de la liste des personnes ayant potentiellement la qualité d'électeur, mais qui ne sont pas inscrites sur la LEP afin d'offrir à celles-ci la possibilité de s'y inscrire après la vérification de leur qualité d'électeur;
- l'identification des électeurs ayant quitté le Québec et le retrait de leur nom de la LEP;
- la mise à jour de la LEP à partir de l'information obtenue des électeurs qui vérifient personnellement leur inscription sur le site Web du DGE.

Au cours de l'année 2008-2009, le DGE désirait mettre en œuvre ces quatre nouveaux mécanismes. Ainsi, le mécanisme de vérification de la validité de l'information reçue de la RAMQ a été mis en place, l'offre à tous les électeurs potentiels non inscrits sur la LEP à s'y inscrire a été faite et le projet d'identification des électeurs ayant quitté le Québec et du retrait de leur nom de la LEP a progressé. Seule la mise à jour de la LEP à la suite de la vérification en ligne, par les électeurs, de leur inscription, a été reportée en raison des élections générales du 8 décembre 2008, bien qu'un module ait été mis en place pour permettre aux électeurs de vérifier leur inscription dans le contexte de l'élection partielle dans la circonscription de Jean-Talon et des élections générales du 8 décembre dernier. De plus, à l'occasion de ces élections générales, un mécanisme additionnel a été mis sur pied en vue d'examiner les cas d'électeurs constatant que leur nom ne figure pas sur la liste électorale lorsqu'ils se présentent au bureau de vote.

Mécanisme 1. La vérification auprès des électeurs de la validité de l'information reçue de la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) au regard des adresses déclarées périmées par cette dernière

Dans le but de vérifier la pertinence du retrait du nom de certains électeurs de la LEP, le DGE a amorcé ce projet de vérification en 2007. Il a été suivi de l'implantation d'un processus systématique de communication avec tout électeur dont l'adresse a été déclarée périmée par la RAMQ. À la suite de la réception d'une péremption d'adresse, un avis individuel est transmis à l'électeur l'invitant à communiquer avec le DGE afin de régulariser sa situation.

Grâce au motif de péremption d'adresse fourni par la RAMQ depuis janvier 2009, le DGE pourra vérifier si la majorité des cas problématiques relève de certains motifs spécifiques. Le cas échéant, il optimisera la gestion du retrait du nom des électeurs dont l'adresse est périmée en fonction du motif de péremption d'adresse.

Mécanisme 2. L'invitation à des électeurs potentiels à s'inscrire sur la LEP

Le DGE a obtenu de la RAMQ la liste de plus de 240 000 électeurs potentiels qui ne sont pas inscrits sur la LEP. Il les a invités à s'y inscrire dans la mesure où ils ont effectivement la qualité d'électeur. Malheureusement, l'adoption tardive de la Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives (projet de loi n° 69) a fait en sorte que cette opération a été tenue à la suite des élections générales, alors qu'il était prévu de le faire avant celles-ci. Par ailleurs, les résultats attendus ont été moindres que ce qui avait



Plan Stratégique 2005 - 2009

été anticipé. À la fin du quatrième trimestre, moins de 5 % des personnes ainsi jointes avaient répondu à l'invitation à s'inscrire : parmi elles, certaines ont indiqué ne pas avoir la citoyenneté canadienne ou ne pas vouloir être inscrites sur la LEP. À noter que cette inscription n'est pas obligatoire au Québec.

Mécanisme 3. L'identification des électeurs ayant quitté le Québec et le retrait de leur nom de la LEP

Une étude de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), réalisée en 2006, a permis au DGE de bien circonscrire la difficulté de mettre à jour les inscriptions sur la LEP des électeurs qui déménagent à l'extérieur du Québec sans en informer l'institution ni ses partenaires. Or, il s'avère que le Registre national des électeurs du Canada permet de repérer les électeurs décédés hors Québec ou qui sont toujours inscrits sur la LEP du Québec tout en étant inscrits à une adresse située dans une autre province ou un territoire canadien. Les modifications apportées à la Loi électorale par le projet de loi n° 69 permettait la conclusion d'une entente avec Élections Canada pour obtenir ces renseignements.

Toutes les étapes préliminaires à la mise en place de ce nouveau moyen pour améliorer la qualité de la LEP ont été franchies au cours de l'année. Élections Canada est toujours en attente d'une validation auprès de la Commissaire à la vie privée du Canada. Au 31 mars 2009, cette étape n'était pas encore franchie. La mise en place de ce nouveau mécanisme devrait être achevée au cours de la prochaine année.

Mécanisme 4. La mise à jour de la liste électorale permanente à partir de l'information obtenue des électeurs ayant vérifié leur inscription sur le site Web du DGE

Le DGE souhaitait, en 2008-2009, mettre en place un mécanisme de mise à jour de la liste électorale à partir de la vérification en ligne, par l'électeur, de son inscription. En raison des élections générales du 8 décembre 2008, ce projet a été remis à l'année prochaine. Toutefois, afin de faciliter la vérification par un électeur de son inscription sur la liste électorale servant à un scrutin, le DGE a créé un module permettant à l'électeur de vérifier son inscription sur le Web. Cette application a été utilisée lors de l'élection partielle dans la circonscription de Jean-Talon le 29 septembre 2008 et lors des élections générales du 8 décembre 2008. Au cours des élections générales, elle a enregistré 178 712 visites.

Mécanisme additionnel. L'étude des cas d'électeurs constatant que leur nom ne figure pas sur la liste électorale lorsqu'ils se présentent au bureau de vote

Lors des élections générales du 8 décembre 2008, un mécanisme additionnel d'amélioration de la qualité de la LEP a été mis en œuvre. Au bureau de vote, les électeurs qui constataient que leur nom ne figurait pas sur la liste électorale étaient invités à remplir un formulaire afin que le DGE puisse étudier leur cas. Environ 8 000 électeurs l'ont fait.

De tous les cas recensés, 31 % des électeurs n'apparaissaient ni sur la LEP ni sur aucune liste électorale provinciale depuis 1995. Environ 40 % des électeurs étaient plutôt inscrits à leur ancienne adresse au moment de la production de la liste électorale le 5 novembre 2008.

Cette opération a permis à l'institution de rectifier l'inscription des électeurs inscrits à une mauvaise adresse en effectuant les changements d'adresse nécessaires et d'expédier des formulaires d'inscription aux électeurs qui n'étaient pas inscrits.

La qualité de la liste électorale permanente

Les détails concernant la qualité de la LEP se trouve à la section 6.1.



Plan Stratégique 2005 - 2009

Première orientation stratégique

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

Axe d'intervention

Un soutien constant et une formation continue de tous les intervenants

Objectif institutionnel 1.3

Former et informer le personnel électoral et les différents intervenants sur leur rôle et leurs responsabilités

Indicateur : Pourcentage de réalisation des activités de formation prévues				
OI	Résultat 2008-2009	Résultat 2007-2008	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
1.3	Cible : 100 % 188 %	Cible : 100 % 138 %	Cible : 100 % 88 %	Cible : 100 % 100 %

Au début de l'année 2008-2009, huit activités de formation ont été planifiées pour les diverses clientèles des volets provincial, municipal et scolaire. Parmi celles-là, quatre n'ont pu être réalisées soit en raison de la tenue des élections générales du 8 décembre 2008, soit faute de demande des clientèles concernées. Toutefois, au cours de la même période, onze activités de formation non prévues au départ se sont tenues. Voilà ce qui explique le dépassement de 88 % de la cible fixée en début d'année. Par conséquent, au total, 15 activités de formation ont été tenues et ont permis de joindre 1 046 participants.

Par ailleurs, au cours de l'année, l'institution s'était fixé comme objectif de s'assurer que tous les directeurs et directrices du scrutin ainsi que leurs adjoints et adjointes seraient

formés. Au 31 mars 2009, 243 personnes sur 251 (97 %) étaient formées.

Volet	Nombre d'activités	Contenu • = Activité prévue » = Activité non prévue
Provincial	7	Scrutin : » Cours 1 et 2 donnés aux nouveaux DAS*; » Système GEP présenté aux DS**, aux DAS* et aux personnes du réseau de soutien. Financement : • Financement et contrôle des dépenses électorales (agents officiels et représentants officiels); • Déclaration de candidature à l'École d'été Femmes et démocratie 2008; • Règles de financement et responsabilités du représentant officiel d'une instance de parti; » Contrôle des dépenses électorales (agents officiels) pour les élections du 8 décembre 2008; » Production des rapports de dépenses électorales (agents officiels) pour les élections du 8 décembre 2008.
Municipal	4	Financement : • Financement et contrôle des dépenses électorales pour les agents officiels, les représentants officiels et les candidats indépendants autorisés; » Financement des partis politiques et des candidats indépendants et contrôle des dépenses électorales (activité grand public); » Financement des dépenses et campagne électorale municipale à la Table des groupes de femmes de Montréal. Institution : » Responsabilités du DGE, exposé à la Corporation des officiers municipaux du Québec.
International	2	Institution : » Exposé sur l'organisation du DGE, fait à Barcelone auprès de la délégation de la Catalogne; » Observation électorale internationale pour les participants à une mission d'observation au Salvador.
National	2	Institution : » Conférence des administrateurs d'élection du Canada; » Financement public au Québec – Atelier de travail de la Conférence des administrateurs d'élection du Canada à Winnipeg.
TOTAL	15	

* DAS : directeurs adjoints du scrutin.

** DS : directeurs du scrutin.



Plan Stratégique 2005 - 2009

Première orientation stratégique

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

Axe d'intervention

Une institution attentive aux changements

Objectif institutionnel 1.4

Être à l'affût des changements dans la société, poursuivre les activités de recherche et proposer des améliorations au système électoral

Indicateur : Réalisation des activités prévues dans le plan de recherche bisannuel				
OI	Résultat 2008-2009	Résultat 2007-2008	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
1.4	Cible : 5 activités	Cible : 5 activités	Cible : 3 activités	Cible : 4 activités
	3 activités	1 activité	1 activité	2 activités

Pour l'année 2008-2009, le Plan de recherche 2007-2009 de l'institution prévoyait la réalisation de cinq activités de recherche. Trois d'entre elles ont été terminées au cours de l'année. En ce qui concerne la participation électorale, le déclenchement des élections générales à l'automne 2008 a précipité, d'une certaine manière, la mise en chantier de la deuxième phase de cette recherche qui repose sur un sondage, ce qui a retardé ainsi les travaux de la première phase qui analyse les données de six élections générales. Les deux phases sont présentement menées de front, de sorte que les rapports devraient être diffusés à la fin de l'été 2009. Le nouveau Plan de recherche devrait être adopté au début de l'automne 2009.

1. L'étude évaluative sur le vote à domicile, la révision itinérante et le vote itinérant dans les installations d'hébergement

De nouvelles mesures inscrites à la Loi électorale en juin 2006 ont été mises en vigueur pour la première fois lors du scrutin de mars 2007 et utilisées de nouveau en décembre 2008 : le vote à domicile; la révision et le vote dans les installations d'hébergement; la révision itinérante en milieu rural ou semi-rural. De plus, aux élections de 2008, le vote au bureau du directeur du scrutin a été offert pour la première fois. À la suite des élections générales de 2008, le DGE a retenu les services de la firme SOM afin de procéder à une étude évaluative de ces mesures.

Les résultats de l'étude démontrent un taux de satisfaction très élevé, tant du côté des usagers des nouveaux moyens de révision que de ceux des nouvelles mesures de vote. Une grande proportion des usagers de ces deux types de services affirment qu'ils ne se seraient pas prévalus de leur droit de vote si ces services n'avaient pas été offerts.

2. La participation électorale au Québec

En collaboration avec le DGE, la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires mène une étude sur la participation électorale au Québec. La première phase des travaux de recherche consiste à former un échantillon représentatif d'électeurs pour les élections générales de 1985, 1989, 1994, 1998, 2003 et 2007. Pour ce faire, les listes électorales ayant été utilisées lors des scrutins, archivées par le DGE, servent de matériel de base pour construire une base de données comprenant l'information nécessaire à l'étude, tout en respectant l'anonymat des électeurs. Cette étude permettra d'étudier les facteurs qui ont pu influencer sur la participation électorale au Québec au cours de ces six élections générales.

Les travaux liés à la seconde phase ont été précipités par le déclenchement des élections générales, le 5 novembre 2008. Cette phase consiste en une étude par sondage auprès des électeurs à la suite des élections du 8 décembre 2008. La Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires pilote également cette étude. Les résultats de ces deux phases sont attendus au cours de l'année 2009-2010, alors que seule la première phase avait été prévue pour cette année.

3. L'étude sur l'intervention des tiers et l'utilisation des technologies de l'information et des communications en période électorale

Dans le domaine du financement politique et du contrôle des dépenses électorales, le DGE a entrepris en 2007-2008 une recherche permettant, d'une part, de réévaluer la place que pourraient prendre les tiers pendant une campagne électorale et, d'autre part, de proposer un canevas de dispositions législatives et administratives qui devraient dorénavant encadrer leur intervention ainsi que l'utilisation des technologies de l'information et des communications en période électorale. Cette étude a presque été achevée au cours de l'année 2008-2009 : elle incluait notamment la réalisation d'une recherche sur le contexte et les mesures prises ailleurs au Canada et dans le monde. Le groupe de travail interne chapeautant l'étude devrait terminer ses travaux au début de 2009-2010, puisque seules les dernières étapes de validation restent à franchir.



Plan Stratégique 2005 - 2009

4. L'étude de l'impact des modifications projetées à la Loi sur les élections scolaires

Le 27 août 2008, le gouvernement du Québec adoptait un décret autorisant le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et des Régions, à consulter le DGE sur les changements envisagés à la Loi sur les élections scolaires et à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Cette consultation portait sur la reconnaissance des équipes électorales scolaires comme entités autorisées, l'établissement de nouvelles balises concernant l'information à transmettre aux électeurs et aux électrices, l'amélioration de la constitution des listes électorales des commissions scolaires anglophones et la tenue des élections scolaires et municipales de façon simultanée.

Dans un premier temps, le DGE a fourni une assistance professionnelle et technique. Des documents d'analyse ont été transmis au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport au cours de l'année 2008-2009. Ce mandat devrait se poursuivre durant la prochaine année et devrait prendre la forme d'un avis formel de l'institution.

5. L'étude de l'impact du report des élections municipales de 2009

À la demande du ministère des Affaires municipales et des Régions, le DGE lui transmettait, en juin 2008, des fiches techniques décrivant les principales conséquences d'un éventuel report des élections municipales de 2009. La campagne électorale fédérale prévue à date fixe pour octobre 2009 risquait de se tenir au même moment que la période électorale municipale.

Ces documents présentaient les principaux impacts en termes d'avantages et d'inconvénients du report des élections de novembre 2009 et fournissaient quelques observations sur le choix de la saison pour la tenue de ces élections.

Les autres activités

Du 12 au 15 août 2008, le DGE a été l'hôte de la Conférence des administrateurs d'élection du Canada. Ce forum regroupant les administrateurs d'élection des dix provinces, des trois territoires et du fédéral a permis un échange sur diverses problématiques, dont les projets de réforme électorale au Canada, les services en ligne, la participation électorale et la délimitation du territoire à des fins électorales.



En 2008-2009, l'institution a présenté au ministère des Affaires municipales et des Régions des propositions d'amélioration des règles de financement et de contrôle des dépenses électorales au palier municipal ainsi que d'autres mesures relatives au scrutin. Les principaux changements proposés par le DGE se trouvent dans le projet de loi n° 33, Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et d'autres dispositions législatives, déposé à l'Assemblée nationale le 26 mars 2009.



La Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives (projet de loi n° 69), adoptée le 17 juin 2008, contient bon nombre de recommandations pour modifier le système de financement politique et de contrôle des dépenses électorales, recommandations qui ont d'ailleurs été proposées par l'institution. Avec l'adoption de cette loi, le DGE doit mettre à jour tout le matériel électoral lié au financement politique. Au cours de l'année 2008-2009, les deux tiers du travail de mise à jour prévus ont été effectués. Compte tenu de la proximité d'élections générales, la mise à niveau du matériel électoral a été axée sur la documentation et le matériel de formation destinés aux agents officiels.

Par ailleurs, le matériel de formation destiné aux représentants officiels des instances d'un parti a été mis à jour dès janvier 2009 et a donc été utilisé lors des séances de formation données les 24, 25 et 26 février 2009.



En raison des élections générales, le projet pilote de veille de recherche n'a pu démarrer. Le portail technologique soutenant la veille a cependant été réalisé. Le réseau devrait officiellement être inauguré au cours des prochains mois.



Plan Stratégique 2005 - 2009

Première orientation stratégique

Assurer un leadership dans le domaine de l'administration électorale

Axe d'intervention

Une institution attentive aux changements

Objectif institutionnel 1.5

Mettre en œuvre, le cas échéant, la réforme du mode de scrutin

Indicateur : Réalisation des activités préparatoires				
OI 1.5	Résultat 2008-2009	Résultat 2007-2008	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
	Cible : aucune	Cible : aucune	Cible : aucune	Cible : aucune
	—	—	—	—

La réforme du mode de scrutin, initialement prévue dans l'avant-projet de loi déposé le 15 décembre 2004, n'ayant pas été adoptée par l'Assemblée nationale, aucune activité liée à sa mise en œuvre n'a été réalisée au cours de l'année 2008-2009.

Deuxième orientation stratégique

Promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise et favoriser le plus large exercice possible du droit de vote

Axe d'intervention

Un accès plus facile au vote

Objectif institutionnel 2.1

Améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice

Indicateur : Nombre de recommandations formulées				
OI 2.1	Résultat 2008-2009 Cible : aucune —	Résultat 2007-2008 Cible : aucune —	Résultat 2006-2007 Cible : aucune —	Résultat 2005-2006 Cible : aucune —
Indicateur : Mise en œuvre des modifications prévues dans la Loi électorale				
OI 2.1	Résultat 2008-2009 Cible : 1 modification 1 modification	Résultat 2007-2008 Cible : 1 modification 1 modification	Résultat 2006-2007 Cible : 9 modifications 5 modifications	Résultat 2005-2006 Cible : aucune —

Au cours de la période traitée dans le Plan stratégique 2005-2009, aucune cible n'a été fixée concernant la formulation de recommandations pour apporter des modifications à la Loi électorale, tous les efforts ayant été consacrés à la mise en œuvre des mesures législatives déjà prévues.

En 2008-2009, le DGE a poursuivi l'opérationnalisation des mesures contenues dans la Loi modifiant la Loi électorale pour favoriser l'exercice du droit de vote (projet de loi n° 22), adoptée en juin 2006. Après avoir implanté, en 2006-2007, cinq des neuf mesures contenues dans cette loi, le DGE a permis en 2008-2009 l'entrée en vigueur du vote au bureau du directeur du scrutin de la circonscription de l'électeur à l'occasion d'élections partielles. Cette dernière mesure a été également mise en application lors des élections générales du 8 décembre 2008. De plus, l'institution souhaitait terminer la mise au point des applications permettant à un électeur de voter au bureau du directeur du



Plan Stratégique 2005 - 2009

scrutin d'une autre circonscription électorale ou de présenter une demande de révision à la liste électorale à n'importe quelle commission de révision de sa circonscription électorale. Ces deux dernières mesures dépendent du développement du système informatique GEP dont les travaux ne sont pas terminés (objectif institutionnel 3.2).

Par ailleurs, l'institution a collaboré avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin de préciser le contexte dans lequel les expériences pilotes de vote par courrier se feront aux élections municipales du 1^{er} novembre 2009. Le 18 mars 2009, le projet de règlement sur le vote par correspondance a été publié à la Gazette officielle du Québec.

Deuxième orientation stratégique

Promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise et favoriser le plus large exercice possible du droit de vote

Axe d'intervention

Des citoyens bien informés et conscientisés

Objectif institutionnel 2.2

Promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et poursuivre les efforts en vue de mieux sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques

Indicateur : Mise en œuvre de trois programmes de promotion et d'éducation				
OI 2.2	Résultat 2008-2009 Cible : 1 programme additionnel 1 programme additionnel	Résultat 2007-2008 Cible : 2 programmes 2 programmes	Résultat 2006-2007 Cible : 3 programmes 3 programmes	Résultat 2005-2006 Cible : 3 programmes 3 programmes
Indicateur : Élaboration d'un plan de relations publiques et mise en œuvre des activités prévues				
OI 2.2	Résultat 2008-2009 Cible : aucune —	Résultat 2007-2008 Cible : 1 plan + 10 activités 1 plan + 10 activités	Résultat 2006-2007 Cible : 1 plan + 10 activités 0 plan + 10 activités	Résultat 2005-2006 Cible : 1 plan + 10 activités 0 plan + 14 activités

La mise en œuvre de trois programmes de promotion et d'éducation

Lors de la préparation du Plan stratégique 2005-2009, le DGE avait prévu mettre en œuvre trois programmes de promotion des valeurs démocratiques et de la participation des citoyens à la vie démocratique. Cet objectif a été atteint dès l'année 2005-2006. Des programmes additionnels ont donc été mis en œuvre lors des exercices 2007-2008 et 2008-2009.

Au cours de la dernière année, le DGE s'était fixé comme objectif de poursuivre sa collaboration avec le Musée de la civilisation afin de donner naissance à une exposition mobile intitulée « Démocratie en route », pour sensibiliser les jeunes à la démocratie d'une façon vivante et interactive. L'exposition a été lancée officiellement le 18 septembre 2008 et devrait s'arrêter dans une cinquantaine d'écoles secondaires et d'établissements



Plan Stratégique 2005 - 2009

d'enseignement collégial de toutes les régions du Québec de 2008 à 2010 pour joindre environ 50 000 jeunes.

Les résultats d'une enquête menée auprès de 244 jeunes de sept établissements scolaires qui ont visité l'exposition à l'automne 2008 montrent un taux de satisfaction élevé : 74 % affirment que cette expérience les a sensibilisés à la vie démocratique et 88 % considèrent, au terme de leur visite, que « voter en vaut la peine ».

De plus, les programmes « Je vote au Québec », « Le conseil d'élèves » et « Cliquez pour moi ! » ont poursuivi leurs activités auprès de leurs clientèles respectives, soit les nouveaux arrivants dans le premier cas et les élèves québécois dans les deux autres cas.

Les relations de presse

Du côté des relations de presse du DGE, la tenue des élections générales du 8 décembre a été l'événement dominant en 2008-2009. En effet, une trentaine de communiqués de presse ont été diffusés entre le décret et le jour du scrutin, alors que les porte-paroles de l'institution donnaient une centaine d'entrevues et répondaient à près de 700 demandes d'information des différents médias, du début de novembre à la mi-décembre.

Auparavant, quatre élections partielles avaient attiré l'attention des journalistes, soit les trois scrutins du 12 mai 2008 dans les circonscriptions de Bourget, de Hull et de Pointe-aux-Trembles et l'élection partielle du 29 septembre 2008 dans la circonscription de Jean-Talon.

Les autres activités

D'autres activités de promotion et de sensibilisation aux valeurs démocratiques de la société québécoise ont été tenues au cours de l'année. L'institution a notamment transmis environ 63 000 lettres au sujet des principales règles de financement politique aux donateurs des partis politiques. Elle a aussi participé à 14 événements publics durant lesquels une allocution a été prononcée pour assurer le rayonnement du DGE.

En matière de coopération internationale, le DGE a participé à trois missions et a accueilli des visiteurs à six occasions.

La dernière année a été marquée par la participation du DGE à trois activités de la Confédération parlementaire des Amériques (COPA). Le rôle du DGE au sein de la

COPA se situe principalement dans la foulée des travaux de la Commission de la démocratie et de la paix qui a pour mandat le renforcement et la promotion de la démocratie et de l'État de droit dans les Amériques.

Ainsi, un représentant du DGE a participé, à titre d'expert électoral, à deux missions d'observation électorale lors des élections présidentielles et législatives du 20 avril 2008 au Paraguay et du 15 mars 2009 au Salvador. Il y a également eu un exposé sur le financement public des partis politiques et le contrôle des dépenses électorales lors de la VIII^e Assemblée générale de la COPA qui s'est tenue à Mexico en septembre 2008. La présence du DGE à ces activités a contribué à faire connaître l'expertise québécoise en matière de démocratie et à soutenir son développement dans les Amériques.

En cette année du 400^e anniversaire de la Ville de Québec, le DGE a offert un dîner-conférence à l'occasion de la 34^e session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie le 6 juillet 2008. Cette occasion unique a permis au directeur général des élections de prononcer une allocution présentant l'administration électorale québécoise, sa politique de coopération internationale et les perspectives de collaboration à plus de 200 parlementaires de la Francophonie. En septembre, le DGE a également reçu M. Hugo Sada, délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme de l'Organisation internationale de la Francophonie.

En vertu d'une entente bilatérale entre le Québec et la Catalogne (Espagne), le DGE a accueilli une délégation de Catalans du 22 au 24 septembre. Cette rencontre a porté principalement sur une présentation sommaire de l'institution, son statut, sa mission et ses champs de compétence. S'y sont ajoutés deux exposés spécifiques sur la LEP et le financement des partis politiques. Le partenariat se poursuivra en 2009-2010.

Le DGE a également reçu d'autres visiteurs venant du Mali, du Pays basque (Espagne) et de la Bolivie qui désiraient en apprendre davantage sur le système électoral du Québec.



Plan Stratégique 2005 - 2009

Troisième orientation stratégique

Être une institution performante par la qualité de ses ressources, de ses façons de faire et de son organisation du travail

Axe d'intervention

Un personnel qualifié, motivé et mobilisé

Objectif institutionnel 3.1

Mettre en œuvre le plan de relève, assurer la formation du personnel et se donner des moyens pour favoriser la polyvalence

Indicateur : Pourcentage de réalisation des activités prévues dans le plan de relève				
OI	Résultat 2008-2009	Résultat 2007-2008	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
3.1	Cible : 100 % 60 %	Cible : 100 % 100 %	Cible : 100 % 75 %	Cible : 100 % 75 %
Indicateur : Pourcentage d'employés ayant suivi des activités de formation liées à l'emploi				
OI	Résultat 2008-2009	Résultat 2007-2008	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
3.1	Cible : 80 % 89 %	Cible : 75 % 80 %	Cible : 75 % 66 %	Cible : 75 % 95 %
Indicateur : Pourcentage de réalisation des moyens adoptés pour assurer la polyvalence du personnel				
OI	Résultat 2008-2009	Résultat 2007-2008	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
3.1	Cible : aucune —	Cible : aucune —	Cible : 100 % 100 %	Cible : 100 % 100 %

Le plan de relève

En 2008-2009, l'institution souhaitait implanter un mécanisme de relève dans les services jugés prioritaires. Au cours de l'année, la liste des services à privilégier a été établie et l'étape d'analyse des besoins a été franchie. L'élaboration du plan d'action et sa mise en œuvre ont été reportées à l'année prochaine en raison de la tenue des élections générales le 8 décembre 2008.

La formation du personnel

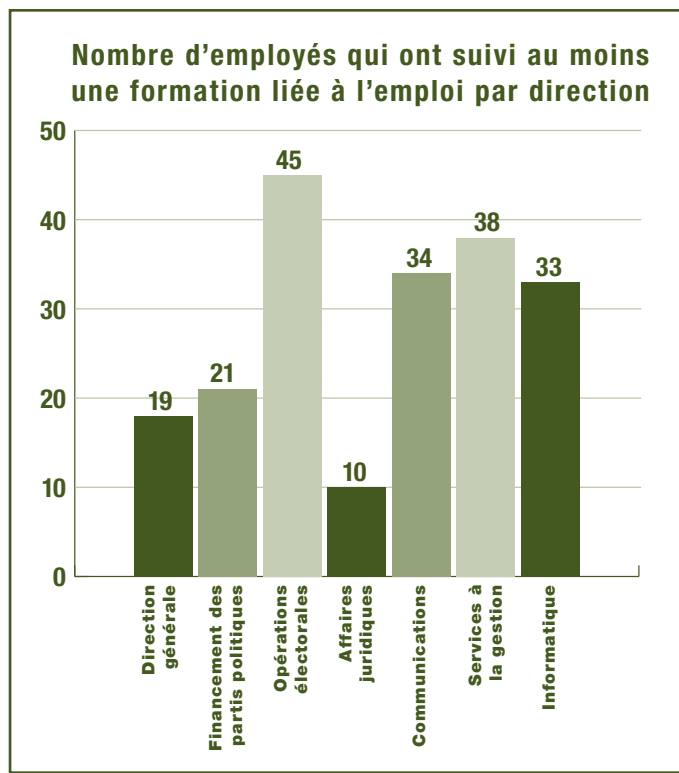
Le développement des ressources humaines est un aspect qui revêt une grande importance au sein de l'institution. Afin de maintenir le haut niveau d'expertise de son personnel, le DGE s'est assuré que les employés suivent au moins une formation liée à l'emploi au cours de l'année.

En 2008-2009, ce sont 200 employés sur 225 qui ont suivi au moins un cours lié à l'exercice de leurs fonctions, soit un résultat supérieur de 9 % à la cible.

De plus, la Direction de l'informatique désirait assurer la formation de son personnel afin de permettre la prise en charge des nouvelles technologies de l'information et des communications. Au total, 14 formations ont été tenues au cours de l'année sur ce chapitre.

La polyvalence du personnel

En matière de polyvalence du personnel, les deux moyens déterminés et retenus par l'institution s'étant concrétisés en 2006-2007, aucune activité n'a été prévue dans le plan d'action 2008-2009.





Plan Stratégique 2005 - 2009

Troisième orientation stratégique

Être une institution performante par la qualité de ses ressources, de ses façons de faire et de son organisation du travail

Axe d'intervention

Une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications

Objectif institutionnel 3.2

Développer des systèmes d'information plus performants

Indicateur : Développement de 5 nouveaux systèmes en quatre ans				
OI 3.2	Résultat 2008-2009	Résultat 2007-2008	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
	Cible : 5 systèmes	Cible : 5 systèmes	Cible : 5 systèmes	Cible : 5 systèmes
	1 système + 2 systèmes additionnels	1 système	0 système	0 système

La cible de cet objectif institutionnel a été établie pour quatre ans. L'ampleur de la tâche combinée à la difficulté de maintenir et de recruter du personnel spécialisé en informatique a obligé le DGE à revoir son modèle de gouvernance dans le domaine des technologies de l'information et des communications.

Voici un bref aperçu des cinq systèmes dont la réalisation était initialement prévue dans le Plan stratégique 2005-2009. De plus, deux systèmes non prévus au départ pour 2005-2009 ont été mis au point cette année.

Les systèmes envisagés

1. Le système pour la gestion des opérations électorales provinciales (OEP)

Les travaux en vue de doter l'institution d'un système pour la gestion des opérations électorales provinciales (OEP) sont en cours.

Au total, 25 % du projet est achevé. En 2008-2009, l'analyse préliminaire du système a été terminée et l'appel d'offres a été lancé. En raison des élections générales du 8 décembre 2008, l'échéance du projet a été reportée.

2. Le système d'autorisation pour le financement des partis politiques provinciaux (AFP)

Le système d'autorisation pour le financement des partis politiques provinciaux (AFP) doit permettre d'améliorer la gestion de l'information concernant les entités politiques autorisées au palier provincial et les entités référendaires (partis politiques, instances d'un parti, candidats indépendants, députés indépendants et comités nationaux) ainsi que de faciliter le suivi de l'historique des partis politiques autorisés. De plus, ce système informatisé facilitera la gestion relative à la vérification des rapports des dépenses électorales et des rapports financiers des entités politiques autorisées, de même que la vérification des contributions qui leur sont versées.

Devant l'imminence des élections générales, la priorité a été accordée à la mise en place d'une solution fonctionnelle pour le scrutin. Le début des travaux pour la mise au point du système AFP est désormais fixé à janvier 2010. Par ailleurs, devant le coût estimé pour la conception de ce système, le DGE étudie la possibilité de mettre en place une solution hybride qui offrirait un niveau de performance acceptable à un moindre coût. Une décision sera prise à cet égard au cours de la prochaine année.

3. Le système pour la Direction des services à la gestion (DSG)

Conçu précisément pour les besoins de la Direction des services à la gestion, le système DSG servira essentiellement au paiement de la rémunération du personnel électoral ainsi qu'au paiement des réservations et des locations d'espaces pour l'établissement d'endroits de gestion (par exemple, les bureaux des directeurs du scrutin). En remplaçant des applications informatiques désuètes ou inexistantes, ce système permettra au DGE d'assurer un traitement plus efficace des données de gestion.

En 2008-2009, les travaux de mise au point de ce système se sont poursuivis en vue d'une utilisation éventuelle à l'occasion d'élections partielles. De plus, le développement ou l'acquisition de modules supplémentaires sera nécessaire pour la production des relevés d'emploi, des relevés d'impôt et des chèques de paie.



Plan Stratégique 2005 - 2009

4. Le système d'information géographique d'Élections Québec (SIGEQ) - TERMINÉ

Le système d'information géographique d'Élections Québec (SIGEQ) permet d'intégrer de façon cohérente et dynamique l'information de la base de données du fichier des territoires de la LEP et l'information qui est issue de la géobase gouvernementale d'adresses.

Ce système géomatique assure une gestion plus efficace et efficiente des données territoriales en facilitant, notamment, la production des listes électorales, la gestion des territoires électoraux et la préparation des cartes électorales.

C'est en juin 2007 que s'est terminée la mise en œuvre de ce système, après 32 mois d'efforts soutenus.

5. Le système de gestion documentaire (SGD)

Afin de moderniser ses systèmes de gestion documentaire, l'institution poursuit son projet de gestion intégrée des documents en vue de permettre la gestion des documents papier et électroniques. Le projet de développement de la gestion intégrée des documents est entré dans sa deuxième phase avec la consolidation des principes pour l'enregistrement institutionnel des documents, quel que soit leur support, ainsi qu'avec le suivi des démarches pour le choix d'une application informatique. Toutefois, le changement d'orientation du Centre de services partagés du Québec par rapport aux travaux initiaux de mise au point d'une application informatique, auxquels l'institution participe, a modifié la planification du projet. La première partie de l'application informatique a tout de même été installée pour validation. En parallèle, d'autres logiciels ont fait l'objet d'examen.

Les autres systèmes

L'implantation de SAGIR-SGRI - TERMINÉ

Toutes les activités prévues pour l'implantation du système de solution d'affaires en gestion intégrée des ressources financières et matérielles, mieux connu dans la fonction publique sous l'acronyme SAGIR, ont été réalisées au cours de l'année 2007-2008. La mise en service s'est effectuée au premier trimestre de 2008-2009. Au cours de la prochaine année s'amorceront les travaux d'implantation de SAGIR-SGR2 pour intégrer la gestion des ressources humaines.

La refonte du site Web

Dans son plan d'action pour 2008-2009, l'institution prévoyait refondre complètement son site Web. La tenue de quatre élections partielles et d'élections générales au cours de l'année 2008 ont retardé les travaux de refonte qui n'ont pu commencer qu'en février 2009. Les travaux en question devraient être terminés au premier trimestre de 2009-2010. Le nouveau site du DGE utilisera les dernières innovations en matière Web. L'approche et la philosophie de navigation contribueront à rendre la recherche d'information dans le site plus simple et conviviale. Il y aura davantage de contenu multimédia et la vidéo occupera une place importante dans la stratégie de communication et d'information à l'électeur.

Le registre des droits d'auteur - TERMINÉ

Pour faciliter le suivi des droits d'auteur cédés ou acquis par l'institution, un registre des droits d'auteur a été conçu au cours de l'année 2008-2009. La première phase de recensement des droits d'auteur acquis ou cédés a permis d'inscrire de nombreuses entrées au registre. Le recensement de ces droits se poursuivra en 2009-2010. De plus, le registre sera mis à jour en fonction des nouveaux droits acquis ou cédés au fil des ans.

Le support des nouvelles technologies de l'information et des communications

L'institution a accompli l'ensemble des activités nécessaires au support des nouvelles technologies de l'information et des communications employées notamment pour le Web au cours de l'année. De plus, elle a commencé la conversion des systèmes d'utilisation courante au DGE. Ces systèmes nécessitaient une conversion vers une technologie plus moderne.



Plan Stratégique 2005 - 2009

Troisième orientation stratégique

Être une institution performante par la qualité de ses ressources, de ses façons de faire et de son organisation du travail

Axe d'intervention

Une utilisation optimale des technologies de l'information et des communications

Objectif institutionnel 3.3

Améliorer et accroître les services en ligne offerts par l'institution

Indicateur : Mise en place ou amélioration de 3 services en ligne en 4 ans				
OI	Résultat 2008-2009	Résultat 2007-2008	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
3.3	Cible : 3 services	Cible : 3 services	Cible : 3 services	Cible : 3 services
	6 services	5 services	5 services	2 services
Indicateur : Taux de satisfaction de la clientèle				
OI	Résultat 2008-2009	Résultat 2007-2008	Résultat 2006-2007	Résultat 2005-2006
3.3	Cible : 80 %	Cible : 80 %	Cible : 80 %	Cible : 80 %
	92,5 %	87,5 %	88,7 %	93,0 %

La mise en place et l'amélioration de services en ligne

La cible concernant la mise en place et l'amélioration de services en ligne qui avait été établie pour quatre ans a été atteinte dès la deuxième année d'application du Plan stratégique 2005-2009, soit en 2006-2007. Malgré l'atteinte de la cible, l'institution a conçu en 2008-2009 un nouveau service en ligne sur Internet pour permettre aux électeurs de vérifier leur inscription sur la liste électorale.

Le service Web intitulé « Vérifiez votre inscription en ligne » a été un succès. Sans aucune publicité, ce service a été utilisé à plus de 175 000 reprises lors des élections générales du 8 décembre 2008. Cette application Web a apporté un soutien complémentaire aux électeurs. Ainsi, les personnes qui voulaient vérifier leur inscription n'avaient pas besoin d'appeler au Centre de renseignements du DGE. De plus, comme l'inscription est obligatoire pour voter, cet outil de vérification de l'inscription favorise l'exercice du droit de vote de l'électeur.

Au-delà du nombre de visiteurs et de transactions enregistrés, ce service a suscité beaucoup d'intérêt de la part des partenaires du DGE. En effet, plusieurs municipalités et organismes qui s'occupent des élections municipales ont demandé de l'information sur le fonctionnement technique de celui-ci.

Le taux de satisfaction des usagers du site Web

Chaque année, un sondage mené sur le site Web du DGE permet de mesurer le taux de satisfaction des usagers sur différents points : la clarté et la qualité de l'information contenue dans son site, la facilité de navigation, la qualité de l'aspect visuel ainsi que l'efficacité des fonctions de téléchargement et d'impression.

En 2008-2009, le taux de satisfaction global exprimé par les usagers se situe à 92,5 %, ce qui est fort appréciable. Néanmoins, pour le DGE, la qualité du site Web et des services en ligne qui y sont offerts s'inscrit toujours dans un processus d'amélioration continue.



Plan Stratégique 2005 - 2009

■ 4.3 Le bilan du Plan stratégique 2005-2009 – Les faits saillants

L'année 2008-2009 représente la dernière année du Plan stratégique 2005-2009 de l'institution. Au terme de ces quatre années, le DGE peut conclure qu'il a atteint l'ensemble de ses objectifs institutionnels, au nombre de dix. Le détail complet de chacune de ces actions se trouve dans la présentation des résultats contenue dans les rapports annuels des années 2005-2006, 2006-2007, 2007-2008 et à la section 4.2 du présent rapport.

L'objectif institutionnel 1.1 prévoyait que le DGE devait, chaque année, réaliser toutes les activités planifiées concernant la tenue d'une élection ou d'un référendum. Au cours des quatre années visées, l'institution a tenu deux élections générales et dix élections partielles. Elle a même dû composer avec le premier gouvernement minoritaire de son histoire en adaptant ses façons de faire afin d'être prête à des élections générales rapprochées. Elle a apporté soutien et conseil à l'occasion des élections générales municipales de novembre 2005 et lors des élections générales scolaires de novembre 2007, de même qu'un soutien spécial à l'élection à la mairie de Québec en décembre 2007.

Par son objectif institutionnel 1.2, le DGE souhaitait mettre en œuvre des moyens appropriés pour améliorer la qualité de la LEP. Dans un premier temps, il a commandé une étude à l'Institut de la statistique du Québec afin d'adopter des paramètres appropriés pour mesurer la qualité de la liste électorale. Par la suite, les modifications à la Loi électorale incluses au projet de loi n° 69, Loi modifiant la Loi électorale et d'autres dispositions législatives, proposées par le DGE, ont notamment permis d'améliorer les processus de mise à jour de la LEP à l'aide des données de la Régie de l'assurance maladie du Québec. Elles ont aussi préparé le terrain pour un partenariat avec Élections Canada afin d'identifier les électeurs décédés hors Québec ou ayant quitté le Québec. Enfin, l'institution a aussi apporté des améliorations au fichier d'adresses de la LEP au cours de cette période. Ce fichier, qui ne contient aucune donnée nominative, est utilisé par onze ministères et organismes gouvernementaux.

Par son objectif institutionnel 1.3, le DGE visait à former et à informer le personnel électoral et les différents intervenants sur leur rôle et leurs responsabilités. De 2005 à 2009, il a continué d'assurer la formation de l'ensemble de ses partenaires et clientèles, tant sur le plan des opérations électorales que sur celui du financement politique et du contrôle des dépenses électorales. De plus, l'institution a fait l'essai de nouveaux moyens de formation, dont la conférence Web et l'apprentissage en ligne. La formation des directeurs et des directrices du scrutin a aussi été assurée en vue des événements électoraux attendus.

Dans son objectif institutionnel 1.4, le DGE manifestait le souhait d'être à l'affût des changements dans la société, de poursuivre les activités de recherche et de proposer des améliorations au système électoral. Sur ce chapitre, il a mené plusieurs travaux de recherche, dont la préparation de la comparution du directeur général des élections à la Commission spéciale sur la Loi électorale (réforme du mode de scrutin), la publication d'un rapport sur la réforme du mode de scrutin, l'évaluation de l'utilisation des mécanismes de votation aux élections municipales de novembre 2005 et la publication d'une recension des écrits sur la participation électorale. Le DGE a aussi poursuivi ses efforts de recherche en matière de participation électorale en devenant partenaire de la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval qui dévoilera, au cours de la prochaine année, les résultats de deux recherches sur le sujet. Il a aussi été à l'origine de la formation du Groupe de réflexion sur le financement des partis politiques.

L'objectif institutionnel 1.5 avait pour objet de s'assurer que le DGE mettrait en œuvre, le cas échéant, la réforme du mode de scrutin. Comme aucune réforme n'a été adoptée en 2008-2009, l'institution n'a accompli aucune action à ce sujet.

Pour améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice, son objectif institutionnel 2.1, le DGE a récolté les fruits de sa proposition *Améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice*, publiée en 2004. En effet, nombre de mesures proposées dans ce rapport ont été incluses dans la Loi modifiant la Loi électorale afin de favoriser l'exercice du droit de vote (projet de loi n° 22). De 2005 à 2009, l'institution a notamment mis en œuvre le vote au domicile de l'électeur, le vote dans les installations d'hébergement privées, les commissions de révision itinérantes en milieu rural et semi-rural, la tenue du vote par anticipation sur deux jours complets et le vote au bureau du directeur du scrutin de la circonscription.



Plan Stratégique 2005 - 2009

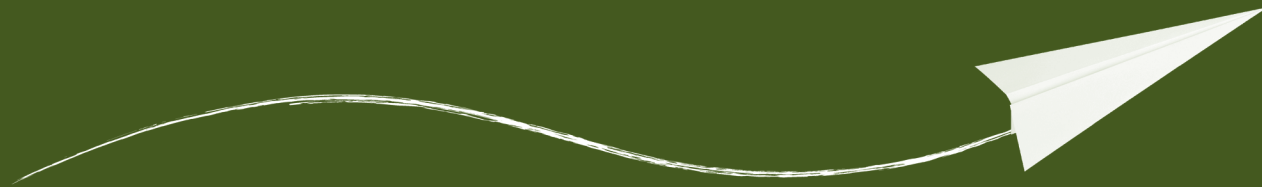
L'objectif institutionnel 2.3 énonçait que le DGE désirait promouvoir la participation des citoyens à la vie démocratique et poursuivre les efforts en vue de mieux sensibiliser les différentes clientèles aux valeurs démocratiques. Pour ce faire, il a mis au point de nouvelles activités d'éducation à la démocratie. La tenue d'une exposition en collaboration avec le Musée de la civilisation du Québec, intitulée « Vox populi », la réalisation d'une unité mobile s'en inspirant, appelée « Démocratie en route », et la création d'un programme éducatif d'exercice de la démocratie qui se déroule entièrement sur le Web, « Cliquez pour moi! », en sont des exemples concrets. L'institution a également poursuivi les programmes « Je vote au Québec » et « Le conseil d'élèves » respectivement destinés aux nouveaux arrivants et à la clientèle scolaire. Toujours sur ce chapitre, l'institution a rendu public en 2007 le bilan de son plan d'action 2003-2006 en matière de financement des partis politiques et de contrôle des dépenses électorales. De même, elle a rayonné sur le plan international en participant à diverses missions à l'étranger et en accueillant des délégations de visiteurs.

Afin de mettre en œuvre le plan de relève, d'assurer la formation du personnel et de se donner des moyens pour favoriser la polyvalence (objectif institutionnel 3.1), le DGE a adopté en 2008-2009 un plan de relève qu'il a mis en œuvre au cours de la même période. Il s'est aussi assuré que son personnel participe à des activités de formation liées à l'emploi. Afin d'accroître la polyvalence des employés, il a notamment mis sur pied une banque d'entraide interunités pour favoriser la mobilité du personnel en vue de combler certains besoins temporaires.

Par son objectif institutionnel 3.2, le DGE souhaitait développer des systèmes d'information plus performants. Pour ce faire, au cours des quatre dernières années, il a réalisé le système d'information géographique du Québec (SIGEQ), implanté la première phase du système SAGIR et produit le système d'autorisation et financement au palier municipal (AFM). De plus, l'institution a commencé la mise au point de la plateforme informatique pour la gestion des opérations électorales (GEP) et a mis à niveau son environnement technologique, dont le remplacement de l'ensemble des postes informatiques, tant à son siège social que dans les circonscriptions. Pour ce qui est de la gestion intégrée des documents, le DGE a consolidé le principe de l'enregistrement institutionnel de documents et poursuit son analyse afin de choisir une application informatique répondant à ses besoins et à ses objectifs.

Enfin, dans le but d'améliorer et d'accroître les services en ligne qu'il offre (objectif institutionnel 3.3), le DGE a réalisé des applications Web afin de faciliter la production du rapport de dépenses électorales, aux paliers tant provincial et municipal que scolaire, et du rapport financier des candidats indépendants, à tous ces paliers. De plus, au cours de la dernière année, il a été rendu possible pour l'électeur, durant un événement électoral provincial, de vérifier son inscription à la liste électorale pour le scrutin et aux personnes désirant devenir membres du personnel électoral de poser leur candidature en ligne. Le registre des partis politiques et des entités autorisées a aussi été mis en ligne.

Voilà, en quelques paragraphes, le bilan de l'atteinte des objectifs institutionnels du DGE pour les années 2005 à 2009. Ce bref survol ne rend toutefois pas justice à toutes les actions réalisées lors de cette période, l'information complète étant détaillée dans les rapports annuels englobant ces années.



5 La Déclaration

de services aux citoyens

■ 5.1 Les engagements

Adoptée par le DGE en avril 2005, la Déclaration de services aux citoyens fait état des engagements de ce dernier et témoigne de son souci d'offrir des services de qualité à sa clientèle.

Les cinq engagements contenus dans la Déclaration de services aux citoyens du DGE sont les suivants :

- un traitement impartial, juste et équitable;
- une réponse rapide et courtoise;
- une information de qualité;
- un accès facile aux services;
- la confidentialité des renseignements personnels.

■ 5.2 Les résultats au 31 mars 2009

De manière à soutenir ses actions en matière de prestation de services, le DGE adopte chaque année un plan d'action. L'institution y précise les aspects dont elle tiendra compte afin d'apporter des améliorations, le cas échéant.

La présente section expose les résultats obtenus quant aux engagements de l'institution en 2008-2009 et ceux qui proviennent d'une étude sur la satisfaction des électeurs réalisée annuellement par le Centre de renseignements du DGE.

Une réponse rapide et courtoise —

Les délais de réponse

Services de renseignements téléphoniques	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Temps d'attente maximal avant de parler à un préposé Cible : 92 % de réponses dans un délai de 2 minutes ou moins	97 %	97 %	97 %	97 %
Délai de réponse après avoir laissé un message Cible : 92 % de réponses le jour même ou le jour ouvrable suivant	100 %	100 %	100 %	100 %

Du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, le personnel du Centre de renseignements a répondu à 137 110 demandes de renseignements téléphoniques. De ce nombre, 123 257 citoyens (97 %) ont obtenu une réponse dans un délai inférieur à 2 minutes. Seulement 85 personnes (0,05 %) qui ont composé le numéro de téléphone du Centre de renseignements ont entendu la tonalité d'une ligne occupée, alors que 18 793 citoyens (11,79 %) ont raccroché après un délai d'attente moyen de 29,25 secondes.

En ce qui concerne les personnes ayant raccroché, selon les normes généralement reconnues en matière de renseignements téléphoniques, il est permis de croire qu'elles ont finalement réussi à parler à un préposé aux renseignements pour obtenir l'information recherchée. En effet, dans la grande majorité des cas, les citoyens préfèrent recomposer le numéro de téléphone du Centre de renseignements jusqu'à ce qu'ils obtiennent une réponse plutôt que d'attendre qu'un préposé se libère.

Comme la plupart des ministères et des organismes, le DGE dispose d'un système de réponse vocale interactive qui permet aux citoyens d'obtenir des réponses préenregistrées à leurs questions, plus particulièrement en l'absence de préposés en dehors des heures d'ouverture des bureaux. Pendant l'année, 28 080 personnes ont accédé à ce système. Ainsi, les préposés aux renseignements ont assuré le suivi de 3 049 messages laissés sur la boîte vocale (100 %) du Centre de renseignements alors que les bureaux du DGE étaient fermés.

Courrier	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Délai pour obtenir une réponse à une lettre envoyée par courrier ou par télécopieur Cible : réponse dans un délai de 10 jours ouvrables	97 %*	94 %	87 %	87 %
Délai pour obtenir une réponse à une lettre envoyée par courrier électronique Cibles : 92 % des accusés de réception envoyés le jour même ou le jour ouvrable suivant réponse dans un délai de 10 jours ouvrables	100 % —*	99 % 94 %	98 % 95 %	79 %** 95 %**

* Pour l'année 2008-2009, le délai de réponse à une lettre envoyée par courriel est inclus dans le délai de réponse à une lettre envoyée par courrier ou par télécopieur, le temps prévu étant le même.

** Ces données ne provenaient que du Secrétariat général.

Cette année, l'ensemble des directions de l'institution a reçu 4 039 lettres (y compris celles qui ont été transmises par courriel). Près de 90 % de ces lettres ont été traitées par le Service du registre des entités politiques et services-conseils. Le délai moyen de réponse aux lettres a été de 7,67 jours. Seulement 3 % des lettres reçues n'ont pu faire l'objet d'une réponse dans un délai de 10 jours ouvrables, notamment en raison des recherches qu'elles ont suscitées.

Par ailleurs, le Centre de renseignements a traité 8 422 demandes reçues par courriel. De ce nombre, seulement 12 ont obtenu une réponse dans un délai supérieur à 48 heures.

Accueil au comptoir	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Délai d'attente maximal Cible : 92 % de réponses dans un délai de 5 minutes ou moins	100 %	100 %	100 %	100 %

Au total, 159 personnes ont été accueillies au comptoir du Centre de renseignements au cours de l'année. Sans exception, chacune d'elles a été accueillie dans un délai de 5 minutes ou moins. Voilà une qualité de service que le DGE entend maintenir.

Demandes d'accès	2008- 2009	2007- 2008	2006- 2007	2005- 2006
Délai pour obtenir une réponse à une demande d'accès Cible : réponse dans un délai de 20 jours ouvrables	100 %	100 %	100 %	100 %

Ce volet est traité plus en détail à la section 6.3.

Une réponse rapide et courtoise et une information de qualité —

Les résultats de l'étude sur la satisfaction de la clientèle

Une fois de plus cette année, le Centre de renseignements a mené une étude auprès de citoyens qui ont communiqué avec lui, par courriel et par téléphone, afin de vérifier leur satisfaction en ce qui a trait, dans un premier temps, à l'accès aux services et à la courtoisie du personnel du DGE et, dans un second temps, à la qualité de l'information reçue au Centre de renseignements et au Service de la gestion documentaire.

Au troisième et au quatrième trimestre de l'année 2008-2009, 233 personnes ont accepté de participer à cette étude. La compilation des données révèle un taux moyen de satisfaction de 96 %. Ce résultat dépasse l'engagement pris dans la Déclaration de services aux citoyens.

À noter que le taux d'abandon des appels mis en attente a augmenté cette année, notamment en raison du volume d'appels liés aux élections générales du 8 décembre 2008, soit plus de 90 000 appels reçus entre le 5 novembre et le 8 décembre 2008. À ce propos, il faut également mentionner que les personnes ont, en moyenne, abandonné la file d'attente dans un délai de moins de 30 secondes, préférant recomposer jusqu'à l'obtention d'une ligne téléphonique. Sur ce chapitre, seulement le quart de ces abandons d'appel a été enregistré après le délai de réponse maximal prévu de 2 minutes, ce qui ferait passer le taux d'abandon de 12 % à 3,18 %.

Le tableau suivant présente les résultats obtenus et quelques données comparatives.

Indicateur	Cible	Résultat 2008- 2009	Résultat 2007- 2008	Résultat 2006- 2007	Résultat 2005- 2006
Taux de satisfaction des répondants quant à la courtoisie du personnel	90 %	97,0 %	99,0 %	96,0 %	97,0 %
Taux de satisfaction des répondants quant à la qualité de l'information	90 %	94,0 %	97,0 %	95,5 %	95,0 %
Taux de satisfaction quant au délai de réponse	92 %	98,0 %	—	—	—
Taux d'abandon des appels mis en attente	Inférieur à 5 %	12,0 %	4,5 %	7,7 %	4,9 %
Taux de rejet des appels faute de lignes disponibles	Inférieur à 5 %	0,9 %	0,9 %	0,0 %	0,2 %

Une réponse rapide et courtoise et une information de qualité —

Les résultats de l'étude sur la satisfaction de la clientèle à la suite des élections générales du 8 décembre 2008

Au lendemain des élections du 8 décembre 2008, à l'instar de ce qui avait été fait en 2003 et en 2007, le DGE a procédé à une étude sur la satisfaction de la clientèle. L'enquête téléphonique, réalisée par la firme Jolicœur et associés du 9 décembre 2008 au 9 janvier 2009, avait principalement pour objet de mesurer la satisfaction des électeurs quant aux services offerts par l'institution. Cette enquête concernait particulièrement les services offerts durant la période électorale tant dans les bureaux de vote et les bureaux de directeur du scrutin qu'au siège social. Elle évaluait davantage de services que l'étude annuelle présentée dans les paragraphes précédents.

Les résultats indiquent clairement que les services du DGE sont appréciés. En moyenne, les électeurs donnent une note de 8,7 sur 10 au DGE, soit une hausse de 0,3 points par rapport à 2007. Parmi les électeurs qui se disent insatisfaits des services du DGE, plus de la moitié n'a pas précisé de motif. En outre, près de 20 % ont attribué leur insatisfaction au fait qu'ils n'étaient pas inscrits sur la liste électorale ou qu'ils n'avaient pas eu le droit de voter (ils représentent moins de 1 % de l'ensemble des répondants).

Les électeurs ont souligné la qualité remarquable du service dans les endroits de vote en attribuant, en moyenne, une note de 9,5 sur 10 à ces services. D'ailleurs, les citoyens n'attendent pas longtemps pour voter : 91 % des électeurs ont voté en moins de 10 minutes et 97 % en moins de 15 minutes.

Enfin, les notes obtenues quant à la satisfaction à l'égard des services reçus dans les bureaux de vote en 2008 sont égales ou supérieures à celles qui ont été accordées au regard des élections générales de 2007.

Le traitement des plaintes de service

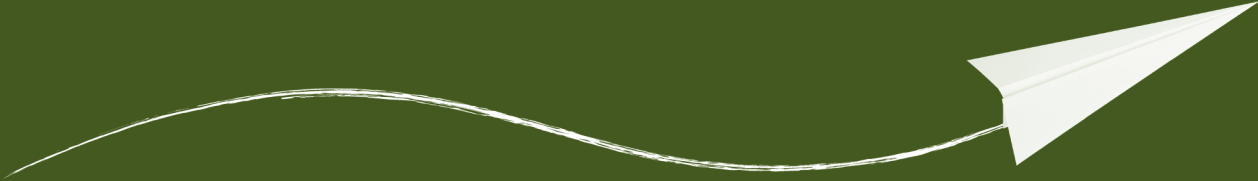
L'analyse des plaintes et des commentaires reçus constitue une source d'information de première importance qui permet à l'institution de juger de la qualité des services offerts et d'améliorer sa prestation de services.

Au cours de l'année, le DGE a reçu 144 plaintes relativement à sa prestation de services, dont 133 concernant les élections générales du 8 décembre 2008 et 3 les élections partielles tenues au cours de l'année. Comme le prévoit la Déclaration de services aux citoyens, ces plaintes, à l'exception de trois d'entre elles, ont toutes été traitées à l'intérieur d'un délai de 20 jours, plus précisément dans un délai moyen de 3 jours.

Le tableau suivant indique le nombre de plaintes de service reçues par sujet.

Plaintes reçues par sujet*		
Élections générales : décembre 2008 (133)		
Élections partielles : 12 mai et 29 septembre 2008 (3)		
Élections générales		
Envois postaux		34
Services du personnel électoral		27
Services du directeur du scrutin		18
Déroulement du scrutin		17
Site Web		13
Plaintes téléphoniques à propos des sujets traités par la Direction des affaires juridiques		8
Publicité		7
Centre de renseignements		2
Service québécois de changement d'adresse		1
Autres		6
Élections partielles		
Envois postaux		2
Déroulement du scrutin		1
TOTAL PARTIEL		136
Hors événement		
DGE	Avis transmis à l'électeur au sujet de la liste électorale permanente	3
	Services d'un employé	1
	Dépouillement du scrutin	1
	Bulletin de vote	1
	Protection des renseignements personnels	1
	Autre	1
TOTAL PARTIEL		8
TOTAL GLOBAL		144

* Plaintes reçues entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009.



6 L'application

de lois et de politiques

■ 6.1 La qualité de la liste électorale permanente

En 2005, le DGE a confié à l'Institut de la statistique du Québec le mandat de mener une étude sur la qualité de la LEP. Pour donner suite aux recommandations contenues dans le rapport qui a été produit en 2006, trois paramètres de mesure de la qualité de la LEP ont été définis :

- La « couverture » permet de mesurer le pourcentage de personnes qui sont inscrites sur la LEP par rapport au nombre de personnes ayant la qualité d'électeur au Québec;
- L'« actualité » permet de mesurer le pourcentage de personnes qui sont inscrites sur la LEP à la bonne adresse;
- La « surcouverture » permet de mesurer le pourcentage de personnes qui sont inscrites sur la LEP et qui ne devraient pas y être parce qu'elles auraient perdu leur qualité d'électeur.

Pour produire les estimations de ces trois paramètres, les données contenues dans la base de données de la LEP sont comparées aux données de la population produites par Statistique Canada après le recensement de 2006 et en y appliquant des projections démographiques.

Voici les résultats de ces paramètres en date du 31 mars 2009 :

Qualité de la liste électorale permanente	
Résultats des paramètres en date du 31 mars 2009	
Paramètre	Résultat
Couverture	94,55 %
Actualité	89,12 %
Surcouverture	0,51 %

Pour valider ces estimations, le DGE a décidé de participer, en 2009-2010, à l'étude de confirmation de la qualité qu'Élections Canada mène chaque année avec l'aide d'une firme de sondage indépendante et avec la participation de certaines provinces canadiennes, dont la Colombie-Britannique. Les résultats de cette étude sont attendus au courant de l'année 2009-2010. Les actions précises entreprises pour améliorer la qualité de la liste électorale se trouvent à l'objectif 1.2 du chapitre 4.

Le nombre de listes électorales produites au 31 mars 2009

Voici, pour chacun des paliers considérés, le nombre de listes électorales produites :

- 379 listes électorales provinciales produites pour la période de référence allant du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 :
 - 125 listes pour envoi aux partis politiques et aux membres de l'Assemblée nationale en avril 2008;
 - 125 listes pour envoi aux partis politiques et aux membres de l'Assemblée nationale en septembre 2008;
 - 125 listes pour les élections générales du 8 décembre 2008;
 - 4 listes pour les élections partielles tenues en 2008-2009;
- 21 listes électorales scolaires produites pour la période de référence allant du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009;
- 207 listes électorales municipales produites pour la période de référence allant du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Le coût de la gestion de la liste électorale permanente

Au cours de l'année 2008-2009, le coût lié à la gestion de la LEP s'élève à 2 548 512 \$.

En voici la répartition :

Coût de la gestion de la liste électorale permanente	
Dépenses	\$
Personnel permanent	1 248 000
Dépenses de fonctionnement	867 131
Commission permanente de révision	300 587
Traitement des dossiers de la RAMQ	132 794
TOTAL	2 548 512

■ 6.2 La surveillance et l'application des lois

6.2.1 La vérification des rapports produits par les entités politiques

En ce qui a trait au financement des partis politiques et au contrôle des dépenses électorales, le DGE doit vérifier si les partis, les instances d'un parti, les députés indépendants et les candidats, de même que leurs représentants ou agents officiels, se conforment aux dispositions de la loi. Ainsi, chaque année, le DGE examine ou, le cas échéant, vérifie les rapports financiers et, à la suite d'élections, les rapports de dépenses électorales qu'il reçoit.

Cela dit, les rapports financiers des partis politiques provinciaux font tous l'objet d'une vérification par des vérificateurs ayant légalement le droit de pratiquer la vérification publique au Québec (vérificateurs externes), alors que les rapports financiers des partis municipaux ne font l'objet d'une telle vérification que lorsque les recettes excèdent 5 000 \$. Quant aux rapports financiers des instances d'un parti politique, aux rapports de dépenses électorales des partis et des candidats de même qu'aux rapports financiers des candidats et des députés indépendants, ils ne font pas l'objet d'une vérification externe. Lorsqu'un rapport n'est pas soumis à une telle vérification, c'est le DGE qui doit agir à ce titre. Par ailleurs, l'institution remplit d'autres mandats de vérification de conformité pour s'assurer du respect des règles prévues dans la loi.

Concernant le volet provincial, la Direction du financement des partis politiques procède annuellement à l'examen de quelque 500 rapports financiers produits par les instances de parti politique. Par ailleurs, l'objectif initial qui consistait à vérifier annuellement 10 % des rapports financiers des instances a été augmenté de manière à tendre vers un taux de 20 %. Dans le contexte des travaux du Groupe de réflexion sur le financement des partis politiques, les membres des partis politiques étaient unanimement d'accord pour renforcer l'application de cette mesure. Pour le présent exercice financier, l'objectif a été fixé à 15 %.

Au regard des élections municipales, la vérification des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers des candidats indépendants est effectuée par les trésoriers municipaux. Ces derniers sont, pour ce faire, sous la supervision et l'autorité du DGE.

Au regard des élections scolaires, la vérification des rapports d'un candidat est effectuée par les directeurs généraux des commissions scolaires qui sont alors également sous la supervision et l'autorité du DGE. À l'occasion des élections générales de novembre 2007, quelque 1 400 rapports ont été produits par des candidats au début de 2008.

Le régime québécois de financement politique est souvent cité comme l'un des meilleurs et l'un des plus rigoureux. Pour en assurer la pérennité, des mesures de contrôle récurrentes, telles que l'examen ou la vérification des rapports, doivent en conséquence être mises en place et appliquées.

Par ces opérations de vérification, le DGE s'assure que les entités politiques se conforment aux diverses dispositions régissant le financement politique et le contrôle des dépenses électorales. Lorsque ce n'est pas le cas, le dossier peut être transmis à la Direction des affaires juridiques pour enquête et poursuite, le cas échéant.

6.2.2 Le traitement des plaintes, les enquêtes et les poursuites

Le DGE peut, de sa propre initiative ou à la demande d'une personne, faire enquête sur l'application de la Loi électorale, de la Loi sur la consultation populaire, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et de la Loi sur les élections scolaires. Pour ce faire, il est investi des pouvoirs et de l'immunité d'un commissaire nommé en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête.

En outre, le DGE ou une personne qu'il autorise peut intenter une poursuite judiciaire. Il décide généralement d'intenter une poursuite lorsque les faits reprochés constituent une infraction claire à une loi, que la qualité de la preuve justifie le dépôt d'une poursuite et que la cause revêt un caractère d'exemplarité.

L'ensemble de ces éléments permet au DGE de veiller au respect des dispositions des quatre lois mentionnées plus haut.

6.2.2.1 La Loi électorale

Le volet « Scrutins »¹

Du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, 483 dossiers ont été ouverts relativement à de présumées irrégularités survenues lors des élections générales du 8 décembre 2008 ou concernant l'application des dispositions de la Loi électorale. Au 31 mars 2009, on compte 471 dossiers fermés. Les dossiers relatifs à de présumées irrégularités n'ont donné lieu à aucune poursuite.

¹ L'annexe I comprend la répartition par sujets des dossiers et la liste des poursuites intentées au regard de la Loi électorale, pour les volets « Scrutins » et « Financement », en 2008-2009.

Le volet « Financement »²

Le rapport annuel 2007-2008 faisait mention de 11 dossiers laissés en suspens qui étaient liés soit aux élections générales du 14 avril 2003, soit aux élections générales du 26 mars 2007. Par ailleurs, 18 poursuites étaient toujours devant les tribunaux. Au 31 mars 2009, on compte 10 dossiers fermés; les 18 poursuites ont connu leur dénouement :

- cinq constats pour « avoir effectué une dépense électorale sans être agent officiel » : quatre jugements de culpabilité avec des amendes respectives de 3 000 \$, de 1 000 \$ et de 500 \$ (deux constats) ainsi qu'un plaidoyer de culpabilité avec une amende de 600 \$;
- six constats pour « avoir aidé une personne morale à effectuer une dépense électorale sans être agent officiel » : cinq jugements de culpabilité avec une amende de 500 \$ pour chacun et un retrait;
- six constats pour « avoir utilisé un bien dont le coût constitue une dépense électorale, et ce, sans être agent officiel ou autorisé par celui-ci » : un jugement de culpabilité avec une amende de 500 \$, un retrait et quatre suspensions conditionnelles de la procédure en application de la règle interdisant les condamnations multiples;
- un constat pour « avoir omis de transmettre le rapport de dépenses électorales d'un candidat de parti » : un jugement de culpabilité avec une amende de 250 \$.

Au cours de l'année 2008-2009, le DGE a intenté 15 nouvelles poursuites.

Du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, 84 dossiers ont été ouverts relativement à de présumées infractions en matière de financement et de contrôle de dépenses électorales dont la majorité aurait été commise lors des élections générales du 8 décembre 2008. Au 31 mars 2009, on compte 60 dossiers fermés : ceux-ci n'ont donné lieu à aucune poursuite. Parmi les dossiers ouverts, 3 font présentement l'objet de 5 poursuites.

D'autre part, 39 plaintes ont été reçues au regard de l'application des dispositions de la Loi électorale : 30 concernaient soit l'affichage de publicité avant le début de la période électorale, soit de la publicité électorale non enlevée après le scrutin; 5 portaient sur le débat des chefs; et 4 se rapportaient à la couverture médiatique de la campagne électorale.

² Ibid.

6.2.2.2 La Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Le volet « Scrutins »³

Des 4 dossiers laissés en suspens dans le rapport annuel 2007-2008, un seul a donné lieu à une poursuite et 3 autres ont été fermés. Au 31 mars 2009, un seul dossier demeure ouvert et fait toujours l'objet d'une poursuite dans le contexte de laquelle la constitutionnalité de certaines dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités a été soulevée. Cette poursuite avait été intentée au cours de l'exercice 2006-2007.

Au cours de l'année 2008-2009, 15 dossiers ont été ouverts relativement à de présumées infractions commises lors de la tenue de signatures de registres, d'élections partielles municipales ou de référendums municipaux. Au 31 mars 2009, on compte 7 dossiers fermés. Ceux-ci n'ont donné lieu à aucune poursuite.

Le volet « Financement »⁴

Des 20 dossiers laissés en suspens dans le rapport annuel 2007-2008 et provenant d'exercices antérieurs, le DGE en a fermé 18. Parmi ces derniers, 12 poursuites étaient toujours devant les tribunaux en 2008-2009. Au 31 mars 2009, on compte 8 poursuites qui ont connu leur dénouement :

- quatre constats pour « avoir fait ou autorisé une dépense électorale sans être agent officiel » : un jugement de culpabilité avec une amende de 500 \$, deux plaidoyers de culpabilité et une amende de 500 \$ pour chacun et un retrait;
- trois constats pour « avoir omis de transmettre le rapport financier additionnel d'un candidat indépendant » : trois jugements de culpabilité avec une amende de 250 \$ pour chacun;
- un constat pour « avoir omis de transmettre le rapport financier et de dépenses électorales d'un candidat indépendant » : un jugement de culpabilité avec une amende de 250 \$.

Au cours de l'année 2008-2009, 15 nouvelles poursuites ont été intentées.

Du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, 23 dossiers ont été ouverts relativement à de présumées infractions en matière de financement et de contrôle de dépenses électorales. Au 31 mars 2009, on compte 14 dossiers fermés, dont un seul a donné lieu à une poursuite. Parmi les 9 dossiers ouverts, un seul fait présentement l'objet d'une poursuite.

³ Ibid.

⁴ Ibid.

6.2.2.3 La Loi sur les élections scolaires

Le volet « Scrutins »⁵

Les 7 dossiers encore en suspens lors de la rédaction du rapport annuel 2007-2008, tous liés aux élections scolaires du 4 novembre 2007, ont été fermés. Parmi ceux-ci, un seul dossier a donné lieu à une poursuite.

Le volet « Financement »⁶

Le rapport annuel 2007-2008 faisait mention de 10 dossiers laissés en suspens liés aux élections du 4 novembre 2007. Parmi ceux-ci, 9 ont été fermés en 2008-2009 et ont donné lieu à 4 poursuites. Le seul dossier encore ouvert fait présentement l'objet d'une poursuite.

Du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009, 3 dossiers ont été ouverts, soit 2 pour n'avoir pas produit le rapport financier et de dépenses électorales et un pour de présumées irrégularités au rapport financier ou de dépenses électorales. Au 31 mars 2009, 2 sont fermés et un fait l'objet d'une poursuite.

6.2.2.4 Les affaires judiciaires

Le mode de scrutin

Le 25 mars 2004, une requête en jugement déclaratoire était signifiée au DGE et au Procureur général du Québec pour déclarer inopérante la Loi électorale au motif que le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour contreviendrait aux dispositions de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Charte des droits et libertés du Québec.

À l'automne 2005, une requête en irrecevabilité présentée par le Procureur général du Québec devant la Cour supérieure était rejetée. En janvier 2006, le Procureur général du Québec présentait une requête pour permission d'en appeler devant la Cour d'appel du Québec. Cette demande a été rejetée.

L'audition au fond de la requête en jugement déclaratoire a eu lieu du 1^{er} au 9 décembre 2008. Le 26 janvier 2009, le juge Luc Lefebvre, de la Cour supérieure, rejetait la requête. Cette décision a été portée en appel par les requérants.

⁵ Ibid.

⁶ Ibid.

Les scrutins référendaires municipaux

À la suite des scrutins référendaires municipaux qui se sont tenus le 20 juin 2004 conformément à la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités, trois poursuites judiciaires avaient été intentées pour contester les résultats des scrutins au motif que les listes référendaires utilisées comportaient le nom de personnes qui n'avaient pas la qualité de « personne habile à voter ». À la fin de 2007-2008, deux de ces poursuites n'étaient pas terminées, soit celle du secteur de Masson-Angers de la Ville de Gatineau et celle du secteur de L'Île-Bizard de la Ville de Montréal.

Pour ce qui est du secteur de Masson-Angers, la cause avait été prise en délibéré à la suite de l'audition tenue du 18 au 21 février 2008. Le 16 juin 2008, la juge Danielle Grenier, de la Cour supérieure, a rejeté la requête en révision judiciaire. Cette décision n'a pas été portée en appel.

Enfin, en ce qui a trait au secteur de L'Île-Bizard, l'audition avait été tenue les 29 et 31 octobre 2007. Le 8 mai 2008, le juge Jacques A. Léger, de la Cour supérieure, a accueilli en partie la requête en révision judiciaire en déclarant nul le résultat du scrutin référendaire de juin 2004. Cette décision a été portée en appel par le DGE, le Procureur général et la Ville de Montréal.

Alliance Québec

Le 30 avril 2008, le juge Roger E. Baker, de la Cour supérieure, mettait fin à une saga judiciaire ayant débuté le 30 octobre 1996, en rejetant la requête en mandamus intentée par Alliance Québec contre le DGE. Cette requête avait pour objet d'ordonner à ce dernier de donner accès à tous les documents liés au référendum du 30 octobre 1995, y compris les bulletins de vote.

La Ville de Mirabel (mars 2007)

Le 14 mars 2007, une requête introductive d'instance en mandamus était signifiée par le DGE à la Ville de Mirabel ainsi qu'à son trésorier, Rolland Charbonneau, pour demander au tribunal d'ordonner à ce dernier de remplir ses obligations légales et de procéder au remboursement des dépenses électorales d'un candidat à la mairie lors des élections municipales de novembre 2005 et à la Ville de Mirabel de ne pas entraver le travail de son trésorier. L'audition de la requête a eu lieu les 14 et 15 avril 2009.

La Ville de Mirabel (septembre 2008)

Le 29 septembre 2008, une requête introductive d'instance en mandamus était signifiée par le DGE à la Ville de Mirabel ainsi qu'à sa trésorière, Julie Lépine, demandant au tribunal d'ordonner à cette dernière de remplir ses obligations légales et de procéder au remboursement des frais de vérification du rapport financier pour l'année 2005 d'un parti politique municipal et à la Ville de Mirabel de ne pas entraver le travail de la trésorière. Il était aussi demandé dans la requête que le tribunal déclare que le trésorier relève de l'autorité exclusive du DGE lorsqu'il agit en application du chapitre XIII de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. Les défendeurs ont produit leurs défenses écrites en janvier 2009 et la déclaration de dossier complet du demandeur a été déposée le 4 mars 2009.

Les autres plaintes pénales

Dans 18 dossiers de plaintes pénales, soit des poursuites intentées par le DGE contre la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) et des syndicats affiliés, le Syndicat des professionnels et professionnelles du gouvernement du Québec, Richard Camirand et Médias Transcontinental inc., le Procureur général du Québec a dû intervenir pour défendre les dispositions de la Loi électorale ou de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui étaient contestées par ces défendeurs en s'appuyant sur la Charte canadienne des droits et libertés et la Charte des droits et libertés du Québec.

L'audition des 16 dossiers concernant la FTQ et les syndicats a eu lieu le 1^{er} mai 2007, du 12 au 14 novembre 2008 ainsi que les 15 et 16 décembre 2008. Le 24 mars 2009, la juge Louise Bourdeau, de la Cour du Québec, déclarait les dispositions de la Loi électorale constitutionnelles au regard du contrôle des dépenses électorales.

Quant à Médias Transcontinental inc., l'audition sur l'aspect constitutionnel a eu lieu le 24 octobre 2007. Le 16 octobre 2008, la juge Louise Bourdeau, de la Cour du Québec, déclarait que la définition de dépense électorale et ses exceptions prévues quant aux médias, énumérées dans la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, constituaient des limites raisonnables à la liberté d'expression.

Enfin, dans le dossier de Richard Camirand, l'audition a été fixée aux 24 et 25 février 2010.

■ 6.3 La protection des renseignements personnels et l'accès aux documents

6.3.1 La protection des renseignements personnels

En 2008-2009, le DGE a poursuivi ses efforts pour garantir une protection appropriée de tous les renseignements personnels qu'il détient. À cette fin, des sessions de formation sur la protection des renseignements personnels et l'accès à l'information ont été offertes à tous les nouveaux employés permanents et temporaires ainsi qu'aux nouveaux directeurs du scrutin.

Le plan d'action du DGE en matière de protection des renseignements personnels est mis à jour annuellement. Les employés qui obtiennent un accès à la LEP ont signé un formulaire d'engagement à la confidentialité et à la discrétion. De plus, une nouvelle procédure sur la destruction sécuritaire des documents a été adoptée et sera mise en œuvre en avril 2009.

Le DGE s'assure aussi que toute personne traitant d'affaires avec l'institution est avisée des règles applicables en matière de protection des renseignements personnels et qu'elle les accepte. Lorsque cela est jugé opportun par le DGE, ces personnes sont tenues de s'engager au respect de la confidentialité, de la discrétion et de la sécurité de l'information qu'il détient et à laquelle elles ont accès. Le DGE se réserve de plus le droit de procéder à toute vérification qu'il estime opportune et nécessaire afin d'assurer le respect de ces obligations par les contractants.

6.3.2 L'accès aux documents

En 2008-2009, le DGE a poursuivi l'alimentation de son site Web afin de faciliter l'accès à l'information aux citoyens et à certains documents. De plus, les employés du DGE ont été sensibilisés à l'égard des demandes d'accès à l'information et des demandes de documents qui leur sont adressées et s'assurent d'offrir en tout temps un service de qualité.

Le DGE a décidé de s'assujettir volontairement au nouveau Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels. Il a donc amorcé des travaux qui conduiront à l'établissement d'un plan d'action au début de la prochaine année budgétaire.

Quant aux demandes d'accès traitées par la responsable de l'accès en 2008-2009, elles se répartissent comme suit :

	Demandes d'accès à des documents	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Total
Nombre de demandes reçues	41	32	73
Nombre de demandes acceptées	35	23	58
Nombre de demandes acceptées partiellement	2	3	5
Nombre de demandes refusées	1	6	7
Nombre de demandes retirées	3	0	3
Délai moyen de traitement des demandes	8,4 jours		

■ 6.4 L'égalité en emploi

I. Renseignements généraux

Le DGE maintient ses pratiques de gestion pour intégrer le programme d'accès à l'égalité dans la fonction publique. Les tableaux suivants tracent un portrait de la situation du DGE en matière d'accès à l'égalité dans l'embauche.

2. Données globales

L'embauche totale au cours de la période 2008-2009

	Réguliers ¹	Occasionnels ²	Étudiants	Stagiaires
Nombre total de personnes embauchées	12	25	7	1

¹ Les données sur l'embauche du personnel régulier n'incluent que les recrutements.

² Les données sur l'embauche du personnel occasionnel n'incluent que les nouvelles entrées en fonction durant la période visée, ce qui exclut les employés et employés occasionnels déjà en fonction et dont le contrat est renouvelé.

Nombre d'employés réguliers en place en date du 31 mars 2009

Effectif total (personnes)	199
----------------------------	-----

3. Membres de communautés culturelles, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Taux d'embauche des membres des groupes cibles 2008-2009

Rappel de l'objectif d'embauche : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des nouveaux employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires provenant des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées, afin de hausser la représentation de ces groupes dans la fonction publique.

Statuts d'emploi	Embauche totale 2008-2009	Nombre d'embauches de membres de groupes cibles 2008-2009					
		Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Total	Taux d'embauche par statut d'emploi ¹
Réguliers	12	2	-	-	1	3	25 %
Occasionnels	25	1	-	-	-	1	4 %
Étudiants	7	-	-	-	1	1	14 %
Stagiaires	1	-	-	-	-	0	0 %

¹ Le taux d'embauche par statut d'emploi est calculé selon le nombre total de personnes issues du groupe visé dans un statut donné, par rapport à l'embauche totale en 2008-2009 dans le statut d'emploi.

Le taux d'embauche cible de 25 % a été atteint pour le recrutement de personnel régulier (3/12). Toutefois, l'objectif n'a pas été atteint pour les autres statuts d'emploi. Ces chiffres ne comprennent pas le personnel embauché en vertu de l'article 497 de la Loi électorale.

Taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi : résultats comparatifs

Taux d'embauche global, en pourcentage, des membres des communautés culturelles, des anglophones, des autochtones et des personnes handicapées

Années	Réguliers	Occasionnels	Étudiants	Stagiaires
2005-2006	16,7 %	31,3 %	26,7 %	-
2006-2007	25,0 %	12,5 %	-	-
2007-2008	25,0 %	8,0 %	25,0 %	-
2008-2009	25,0 %	4,0 %	14,0 %	-

Ce tableau démontre que le taux d'embauche des groupes cibles fixé à 25 % a été respecté au cours des trois dernières années en ce qui a trait à l'embauche du personnel permanent. Il est toutefois à la baisse en ce qui concerne l'embauche de personnel occasionnel et étudiant.

Taux de représentativité des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier : résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

Rappel des objectifs : pour les membres des communautés culturelles, atteindre la cible gouvernementale de 9 % de l'effectif régulier. Pour les personnes handicapées, atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

Groupes cibles	2006		2007		2008		2009	
	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total	Nombre d'employés réguliers dans le groupe cible	Taux de représentativité par rapport à l'effectif régulier total
Communautés culturelles	4	2,20 %	5	2,80 %	5	2,45 %	8	4,02 %
Autochtones	1	0,50 %	1	0,60 %	3	1,47 %	3	1,50 %
Anglophones	1	0,50 %	1	0,60 %	1	0,49 %	1	0,50 %
Personnes handicapées	1	0,50 %	1	0,60 %	3	1,47 %	3	1,50 %

**Taux de représentativité des membres des groupes cibles
au sein de l'effectif régulier :
résultats par catégorie d'emplois au 31 mars 2009**

Groupes cibles	Personnel d'encadrement		Personnel professionnel ¹		Personnel technicien		Personnel de bureau		Personnel des agents de la paix		Personnel ouvrier		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Communautés culturelles	1	5,26	7	7,53	-		-		-		-		8	4,02
Autochtones	-		1	1,08	2	4,26	-		-		-		3	1,50
Anglophones	-		-		-		1	2,70	-		-		1	0,50
Personnes handicapées	-		2	2,15	1	2,13	-		-		-		3	1,50

¹ Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

L'objectif d'embauche de 25 % devrait permettre d'atteindre, à long terme, un taux de représentativité de 9 % du personnel permanent pour les membres issus de communautés culturelles, y compris les autochtones et les anglophones.

Dans un même ordre d'idées, l'objectif d'embauche de personnes handicapées devrait permettre d'atteindre, à moyen terme, un taux de représentativité de 2 % parmi le personnel permanent.

4. Femmes

Taux d'embauche des femmes 2008-2009

	Réguliers	Occasionnelles	Étudiantes	Stagiaires	Total
Nombre de femmes embauchées	4	15	1	1	21
Pourcentage par rapport au nombre total d'embauches en 2008-2009	8,89 %	33,33 %	2,22 %	2,22 %	46,66 %

Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2009

	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel ¹	Personnel technique	Personnel de bureau	Personnel des agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Nombre total d'employés réguliers	20*	93	47	37	-	2	199
Nombre de femmes ayant le statut d'employé régulier	8	40	24	34	-	0	106
Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier total de la catégorie	40,00 %	43,00 %	51,06 %	91,89 %	-	0 %	53,27 %

¹ Y compris les ingénieurs, les avocats, les notaires, les conseillers en gestion des ressources humaines, les enseignants, les médecins et les dentistes.

* Cela comprend une personne hors cadre.

■ 6.5 La Politique linguistique

Bien qu'il ne soit pas assujéti à la Charte de la langue française, le DGE a adopté, en juin 1999, une politique linguistique qui s'en inspire largement.

Cette politique a été préparée dans le respect de la mission du DGE, qui consiste à assurer le plein exercice du droit de vote de tous les électeurs et électrices du Québec, de même que le droit de soumettre sa candidature. Les règles qui y sont édictées guident les activités du personnel en matière linguistique pour tous les types de documents et de communications provenant de l'institution.

En règle générale, la Politique linguistique du DGE respecte la Charte de la langue française. La Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, la Politique sur les marchés publics de même que la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications sont donc appliquées dans leur ensemble.

Toutefois, à l'occasion d'élections, des mesures linguistiques particulières sont adoptées pour permettre l'exercice des droits garantis par la Charte des droits et libertés de la personne, compte tenu des courts délais du calendrier électoral et du devoir d'information envers chaque électeur ou électrice s'exprimant dans une autre langue que le français.

En outre, comme cela est prévu dans la Politique d'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications, le DGE a déposé au ministère des Services gouvernementaux son rapport annuel de francisation à cet égard.

■ 6.6 La Politique de santé des personnes au travail

Un milieu de vie de qualité

Le DGE a la santé des personnes à cœur. D'année en année, il poursuit donc ses efforts et multiplie les moyens afin que le personnel développe et maintienne une bonne santé physique et psychologique. Conformément à la Politique de santé des personnes au travail, et ce, pour la quatrième année consécutive, un passeport santé a été élaboré. La programmation se voulait une occasion d'offrir différentes activités, de découvrir de nouvelles façons de faire, d'approfondir les connaissances et d'aller plus loin dans la recherche de saines habitudes de vie.

D'autres initiatives liées au Programme de reconnaissance du DGE, qui fait partie de la Politique de santé des personnes au travail, contribuent également au mieux-être du personnel. C'est le Comité de vie au travail, très engagé dans le milieu de vie du DGE et représentatif de l'ensemble du personnel, qui élabore et met en œuvre le Programme de reconnaissance du DGE, en collaboration avec le Service des ressources humaines. De plus, ce comité contribue au développement continu d'une culture organisationnelle en vue de la mobilisation et de l'engagement des personnes.

En 2008, le Programme de reconnaissance du DGE a été reconnu par l'Institut d'administration publique du Québec (IAPQ). En effet, le DGE s'est classé parmi les trois finalistes pour le prix « Gestion des personnes ». Il a donc mérité une mention spéciale.

■ 6.7 Le développement durable

Bien qu'il ne soit pas assujéti à la Loi sur le développement durable, le DGE a tout de même réalisé, au fil des ans, des actions qui concrétisent directement certains objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013. C'est le cas, entre autres, des mesures de gestion environnementale (recyclage du papier dans toutes les directions; recyclage du plastique, des cannettes et du verre à la cafétéria) et de la Politique d'acquisitions écoresponsables.

Au cours des dernières années, trois nouveaux gestes de consommation responsable ont été privilégiés pour éviter le gaspillage et optimiser l'utilisation des ressources dans l'environnement du DGE : la disparition des verres à café en styromousse; la disparition des sachets de sucre au profit d'une distributrice murale; et le prêt de sacs d'épicerie en tissu : ceux-ci sont mis à la disposition des employés qui vont chercher un goûter, le midi, dans les commerces environnants.

Cette année, l'institution a poursuivi ses efforts en diminuant le nombre de copies papier imprimées de ses différentes publications, particulièrement en ce qui concerne le rapport des résultats officiels des élections générales du 8 décembre 2008 et les documents de la planification stratégique 2009-2013. Elle a notamment transmis des exemplaires en version CD-ROM ou privilégié la consultation en ligne sur son site Web. En offrant ces publications en version électronique, le DGE exprime son souci de préserver l'environnement et situe son action dans une perspective de développement durable. De plus, lorsque l'imprimé est requis, il a soin de choisir des papiers écologiques pour l'impression des différents documents.

ANNEXES

Annexe I

■ Plaintes et poursuites

***Dossiers traités au regard de la Loi électorale (scrutins)
du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009***

Sujet	Dossiers fermés	Dossiers ouverts	TOTAL
Déclaration de candidature	3		3
Temps alloué pour voter		6	6
Inscription et radiation de la liste électorale	133	2	135
Exercice du droit de vote	35		35
Travail et agissements du personnel électoral et du personnel du scrutin	18		18
Accessibilité des bureaux de vote	21		21
Publicité sur les lieux d'un bureau de vote et présence des candidats	13		13
Déroulement du vote par anticipation (excluant le vote au domicile) et le jour du scrutin	18		18
Vote hors du Québec	35	1	36
Vote sans droit	2	1	3
Voter plus d'une fois	1	1	2
Destitution d'un membre du personnel électoral	4		4
Vote au domicile	6		6
Vote au bureau du directeur du scrutin	2		2
Congés accordés aux membres du personnel électoral et aux étudiants	3	1	4
Distribution de l'avis d'inscription et de la carte de rappel	4		4
Bulletin de vote	10		10
Emplacement des bureaux de vote ou de la commission de révision	95		95
Engagement et formation du personnel électoral	33		33
Rémunération du personnel électoral	31		31
Commission de révision	4		4
TOTAL	471	12	483

**Dossiers traités au regard de la Loi électorale (financement)
du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009**

Sujet	Dossiers fermés	Dossiers ouverts	TOTAL
Publicité électorale durant la période d'interdiction		3	3
Publicité électorale non identifiée conformément à la loi	18	5	23
Affiche publicitaire compromettant la sécurité routière	5		5
Affiche publicitaire posée sur un pont, un pont d'étagement (« viaduc ») ou fixée avec des agrafes ou des clous	5		5
Dépense électorale non autorisée par un agent officiel	11	6	17
Dépense électorale effectuée contrairement à la loi	1	1	2
Irrégularité dans le rapport de dépenses électorales	1	2	3
Contribution illégale	2	4	6
Méthode de financement d'un parti politique	2		2
Rapport financier non produit	15	1	16
Rapport de dépenses électorales non produit		2	2
TOTAL	60	24	84

**Poursuites intentées entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009
au regard de la Loi électorale (financement) (L.R.Q., c. E-3.3)**

État des dossiers au 31 mars 2009

**Faire une dépense de publicité ou publier une publicité
pendant la période d'interdiction (L.E., art. 429, 564)**

Brière-Dessureault, Kathleen	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Dahm, Jean-Paul	En attente d'un plaidoyer	
Médias Transcontinental inc.	En attente d'un plaidoyer	

**Aider à faire une dépense électorale pendant la période d'interdiction
(L.E., art. 429, 564, 566)**

Leclerc, Siméon Claude	Retrait
------------------------	---------

Remettre un faux rapport de dépenses électorales ou une fausse déclaration (L.E., art. 559 (2°), 567)

Lapointe, Mario	Plaidoyer de culpabilité	1 000 \$
Lapointe, Mario	Plaidoyer de culpabilité	1 000 \$

Remettre une fausse facture au soutien du rapport de dépenses électorales (L.E., art. 559 (3°), 567)

Lapointe, Mario	Plaidoyer de culpabilité	1 000 \$
Lapointe, Mario	Plaidoyer de culpabilité	1 000 \$
Lapointe, Mario	Retrait	
Lapointe, Mario	Retrait	
Lapointe, Mario	Retrait	
Lapointe, Mario	Retrait	
Deschesnes, Alain	En attente d'un plaidoyer	

Aider son agent officiel à remettre une fausse facture au soutien du rapport de dépenses électorales (L.E., art. 559 (3°), 566, 567)

Désilets, Rémy	En attente d'un plaidoyer	
----------------	---------------------------	--

Payer une dépense électorale autrement que sur un fonds électoral (L.E., art. 414, 564)

Lapointe, Mario	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Lapointe, Mario	Retrait	

Acquitter une réclamation après la production du rapport de dépenses électorales (L.E., art. 445, 559 (4°), 567)

Lapointe, Mario	Retrait	
Lapointe, Mario	Retrait	

Remettre un faux rapport financier (L.E., art. 559.0.1 (1°), 567)

Saingerle, Dormeus	Audition par défaut (2009-04-23)	
--------------------	-------------------------------------	--

Aider son représentant officiel à remettre un faux rapport financier (L.E., art. 559.0.1 (1°), 566, 567)

Gabriel, Charles-Antoine	Audition par défaut (2009-04-23)	
--------------------------	-------------------------------------	--

**Omettre de produire le rapport financier d'une instance de parti
(L.E., art. 117, 563)**

Maheu, Jean

Audition par défaut
(2009-05-11)

**Poursuites intentées entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009 au regard de
la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (scrutins)
(L.R.Q., c. E-2.2)**

État des dossiers au 31 mars 2009

**Faire de la publicité manifestant son opposition à la tenue d'un scrutin réfé-
rendaire à l'endroit où le registre est accessible
(L.E.R.M., art. 550, 636.2, 644.1)**

Guilbeault, Rénald

Plaidoyer de culpabilité

200 \$

**Dossiers traités au regard de la Loi sur les élections et les référendums dans
les municipalités (scrutins) du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009**

Sujet	Dossiers fermés	Dossiers ouverts	Total
Influence d'une personne pour renoncer à la tenue du registre	2		2
Influence d'une personne pour renoncer à la signature du registre	2		2
Tentative d'influencer le vote	1	1	2
Avantage promis en échange d'un vote		1	1
Travail partisan d'un employé municipal		2	2
Travail partisan d'un membre du personnel électoral		1	1
Inhabilité des membres du personnel électoral	1		1
Déroulement du scrutin	1	1	2
Signatures d'appui sur la déclaration de candidature		1	1
Vote sans droit		1	1
TOTAL	7	8	15

Dossiers traités au regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (financement) du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009

Sujet	Dossiers fermés	Dossiers ouverts	Total
Contribution illégale		3	3
Publicité électorale non identifiée conformément à la loi	2	1	3
Dépense électorale non autorisée par un agent officiel	1	3	4
Prix différent du prix ordinaire pour des dépenses électorales	1		1
Dépenses électorales dépassant le maximum permis	1		1
Dépenses non déclarées dans le rapport de dépenses électorales		1	1
Rapport financier non produit	3	1	4
Rapport financier additionnel non produit	1		1
Rapport financier de fermeture non produit	2		2
Rapport de dépenses électorales et financier non produit	1		1
Irrégularités dans le rapport de dépenses électorales ou financier	2		2
TOTAL	14	9	23

Poursuites intentées entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009 au regard de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (financement) (L.R.Q., c. E-2.2)

État des dossiers au 31 mars 2009

Publier une annonce sans mentionner le nom et le titre de l'agent officiel et le nom du parti (L.E.R.M., art. 463, 624 (2°), 641)

Médias Transcontinental inc.	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
------------------------------	--------------------------	--------

Faire une dépense de parti sans être représentant officiel (L.E.R.M., art. 443, 611, 641)

Samson, Nicolas	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
-----------------	--------------------------	--------

Transmettre un rapport financier contenant une mention ou un renseignement faux (L.E.R.M., art. 597, 640, 645)

Houde, Robert Jr	Plaidoyer de culpabilité	1 000 \$
Houde, Robert Jr	Plaidoyer de culpabilité	1 000 \$
Houde, Robert Jr	Plaidoyer de culpabilité	1 000 \$

Aider le représentant officiel à transmettre un rapport financier contenant une mention ou un renseignement faux (L.E.R.M., art. 597, 637, 640, 645)

Lambert, Francine	Plaidoyer de culpabilité	2 000 \$
Lambert, Francine	Plaidoyer de culpabilité	2 000 \$
Lambert, Francine	Plaidoyer de culpabilité	2 000 \$

Aider l'agent officiel à transmettre un rapport de dépenses électorales incomplet (L.E.R.M., art. 595 (2°), 637, 640, 645)

Houde, Robert Jr	Plaidoyer de culpabilité	1 000 \$
------------------	--------------------------	----------

Faire une contribution sans avoir la qualité d'électeur (L.E.R.M., art. 429, 610 (2°), 641)

Gamache, André	Plaidoyer de culpabilité	500 \$
Construction Altima inc.	Plaidoyer de culpabilité	1 500 \$
Construction Altima inc.	Plaidoyer de culpabilité	1 500 \$
Construction Altima inc.	Plaidoyer de culpabilité	1 500 \$
Construction Altima inc.	Plaidoyer de culpabilité	1 000 \$

Faire ou autoriser des dépenses électorales dépassant le maximum permis (L.E.R.M., art. 465, 595 (1°), 640, 645)

Van Chesteing, Jovan	Audition par défaut – Coupable	1 000 \$
----------------------	--------------------------------	----------

Omettre de transmettre le rapport financier additionnel d'un candidat indépendant (L.E.R.M., art. 485, 626, 642)

Boissé, Claude	Retrait	
----------------	---------	--

Omettre de transmettre le rapport financier du parti (L.E.R.M., art. 479, 626, 642)

Landry, Josée	Audition (2009-05-15)	
---------------	--------------------------	--

Poursuites intentées entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009 au regard de la Loi sur les élections scolaires (scrutins) (L.R.Q., c. E-2.2)

État des dossiers au 31 mars 2009

Poser sa candidature dans deux commissions scolaires lors d'une même élection (L.E.S., art. 74, 219.20, 221.4)

Tear, Danielle	Plaidoyer de culpabilité	100 \$
----------------	--------------------------	--------

Poursuites intentées entre le 1^{er} avril 2008 et le 31 mars 2009 au regard de la Loi sur les élections scolaires (financement) (L.R.Q., c. E-2.2)

État des dossiers au 31 mars 2009

Permettre que des dépenses électorales soient acquittées autrement que de la façon permise par la loi (L.E.S., art. 206.39, 219.2 (4^o), 221.1, 223.1)

Bourassa, Jinny	Audition (2009-05-29)
-----------------	--------------------------

Omettre de transmettre le rapport financier et de dépenses électorales (L.E.S., art. 209, 209.4, 221.2)

Baby, Stéphanie	Audition par défaut – Coupable	250 \$
Bourassa, Jinny	Audition par défaut – Coupable	250 \$
Carbonneau, Stéphane	Plaidoyer de culpabilité	250 \$
Leblanc, Mélissa	Audition par défaut – Coupable	250 \$
Beaudoin, Michèle	Audition (2009-06-10)	

Annexe II

■ Activités 2008-2009 du Registre des entités politiques autorisées – Volet provincial

Autorisations accordées	
Partis politiques	
Parti des immigrants du Québec	4 avril 2008
Mouvement équité	16 avril 2008
Parti durable du Québec	9 mai 2008
Parti conservateur du Québec	25 mars 2009
Instances d'un parti	
Instances du parti Québec solidaire	4
Candidats indépendants	28
TOTAL	36
Autorisations retirées	
Partis politiques	0
Instances d'un parti	
Instances du Parti québécois	4
Candidats indépendants	0
TOTAL	4
Nombre de mises à jour effectuées sur toute autre donnée inscrite au Registre des entités politiques autorisées – Volet provincial	
	1 284

Partis politiques autorisés au 31 mars 2009 – Volet provincial

Nombre de partis autorisés : 18

Partis politiques autorisés au 31 mars 2009	
Parti politique	Date d'autorisation
Action démocratique du Québec	18 janvier 1994
Affiliation Québec	15 janvier 2008
Bloc pot	18 mars 1998
Mouvement équité au Québec	16 avril 2008
Parti communiste du Québec	3 avril 2006
Parti conservateur du Québec	25 mars 2009
Parti démocratie chrétienne du Québec	15 mai 2002
Parti des immigrants du Québec	4 avril 2008
Parti durable du Québec	9 mai 2008
Parti égalité/Equality Party	7 mai 1990
Parti indépendantiste	18 octobre 2007
Parti libéral du Québec/Quebec Liberal Party	22 février 1978
Parti marxiste-léniniste du Québec	5 mai 1989
Parti québécois	22 février 1978
Parti république du Québec	26 mars 2007
Parti vert du Québec/Green Party of Québec	14 novembre 2001
Québec solidaire	1 ^{er} novembre 2002
Union du centre	8 janvier 2008

**Réservations de dénominations accordées
du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 – Volet provincial**

Dénomination réservée	Période de réservation	
	Début	Fin
Union démocratique pour l'indépendance du Québec	30 mai 2008	30 novembre 2008
Avenir	27 août 2008	27 février 2009
Parti progressiste du Québec	5 septembre 2008	5 mars 2009
Parti du nouveau monde	6 octobre 2008	6 avril 2008
Parti Jeanne du-Lys	14 octobre 2008	14 avril 2009
Parti de la réforme proportionnelle mixte	10 novembre 2008	10 mai 2009
Parti de la coalition	12 décembre 2008	12 juin 2009
Parti de la réforme financière	18 décembre 2008	18 juin 2009

Annexe III

■ Activités 2008-2009 du Registre des entités politiques autorisées – Volets municipal et scolaire

Autorisations accordées		
Municipalité	Nom du parti	Date d'autorisation
Brossard	Priorité Brossard / Priority Brossard	6 octobre 2008
Laval	Mouvement lavallois	3 mars 2009
Mirabel	Équipe Meilleur	17 novembre 2008
Montréal	Équipe Tremblay – Union Montréal	31 décembre 2008
Québec	Équipe Labeaume	5 juin 2008
Saint-Bruno-de-Montarville	Parti montarvillois	15 août 2008
Sainte-Adèle	Équipe Claude Descôteaux	5 février 2009
Sainte-Agathe-des-Monts	Parti des citoyens de Sainte-Agathe-des-Monts	20 janvier 2009
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Parti en action pour les citoyens	11 mars 2009
Saint-Philippe	Parti des citoyens	6 janvier 2009
Sherbrooke	Renouveau sherbrookoise	1 ^{er} mai 2008
TOTAL		11

Autorisations retirées

Municipalité	Nom du parti	Date du retrait
Brossard	Action Brossard – Équipe Guyot Team	29 janvier 2009
La Prairie	Équipe Louise Tremblay	22 mai 2008
Lévis	Regroupement municipal lévisien	15 janvier 2009
Montréal	Équipe Anjou	31 décembre 2008
Québec	Vision Québec	12 décembre 2008
Rosemère	Équipe Richer Team Action Rosemère	6 octobre 2008
Rouyn-Noranda	Équipe Beauchemin	30 mai 2008
Saint-Bruno-de-Montarville	Coalition des citoyens de Saint- Bruno/Équipe Ginette Durocher	22 mai 2008
Saint-Calixte	Vision Saint-Calixte	10 novembre 2008
Varennnes	Équipe Michel Tremblay/Parti du renouveau municipal	29 janvier 2009
TOTAL		10

Nombre de candidats indépendants autorisés – Volet municipal	29
Nombre de candidats autorisés – Volet scolaire	40
Nombre de mises à jour effectuées sur toute autre donnée inscrite au Registre des entités politiques autorisées – Volets municipal et scolaire	79

Partis politiques autorisés au 31 mars 2009 – Volet municipal

Nombre de partis autorisés : 133

Municipalité	Nom du parti	Date d'autorisation
Baie-Saint-Paul	Option Baie-Saint-Paul	8 juin 2005
Beauharnois	Équipe Daniel Charlebois	28 septembre 2005
Belœil	Équipe Fauvel	25 août 2003
Belœil	Équipe Jeannotte	12 septembre 2005
Blainville	Notre Blainville	28 février 2008
Blainville	Vrai Blainville – Équipe Cantin	5 septembre 1997
Boisbriand	Équipe Sylvie St-Jean	20 juillet 1994
Boisbriand	Ralliement des citoyens de Boisbriand	17 août 2005
Bois-des-Filion	Équipe Larocque	30 août 2001
Boucherville	Renouveau démocratique municipal – Équipe Gadbois	23 mars 2005
Brossard	Démocratie Brossard Democracy	2 novembre 2004
Brossard	Équipe populaire de Brossard	19 mars 2008
Brossard	Priorité Brossard / Priority Brossard	6 octobre 2008
Candiac	Équipe André J. Côté / Action Candiac	11 décembre 2000
Candiac	Équipe des citoyens	22 septembre 2005
Cantley	Action Cantley	18 juillet 2005
Carignan	Équipe Lecavalier – Action Carignan	16 septembre 1999
Carignan	Équipe Legendre	19 septembre 2003
Chambly	Action Chambly – Équipe Denis Lavoie	2 avril 2004
Chambly	Parti municipal Chambly	31 août 1999
Charlemagne	Équipe Charlemagne	6 juin 2005
Châteauguay	Ralliement Châteauguay/ Équipe Pavone Rallying Châteauguay/ Team Pavone	13 mai 2003
Contrecoeur	Équipe Dansereau	21 septembre 2001
Delson	Action Delson – Équipe Georges Gagné	21 septembre 2001
Deux-Montagnes	Équipe Lauzon Team – Action Deux-Montagnes	3 octobre 2002

Municipalité	Nom du parti	Date d'autorisation
Deux-Montagnes	Équipe Stéphane Plante Team – Parti des citoyens de Deux-Montagnes	1 ^{er} septembre 1998
Dorval	Citoyens de Dorval pour la démocratie / Citizens of Dorval for Democracy	7 octobre 2005
Dorval	Équipe Action Dorval Action Team	9 août 2005
Joliette	Action Joliette – Équipe René Laurin	17 septembre 2002
Lac-Beauport	Équipe Giroux – Action Lac-Beauport	16 septembre 1999
Lachute	Équipe Mayer	3 septembre 1999
Lachute	Parti du retour aux citoyens	17 avril 2003
L'Ancienne-Lorette	Démocratie L'Ancienne-Lorette	20 janvier 2005
La Prairie	Parti de l'équipe Lucie Roussel	3 septembre 1999
Laval	Mouvement lavallois	3 mars 2009
Laval	Parti au service du citoyen	31 août 2007
Laval	Parti PRO des Lavallois – Équipe Vaillancourt	26 septembre 1980
Lavaltrie	Action Lavaltrie	27 septembre 1999
Lévis	Action Lévis	14 juin 2001
Lévis	Démocratie Lévis	14 mars 2005
Lévis	Lévis Force 10 – Équipe Roy Marinelli	29 avril 2005
Longueuil	Parti municipal de Longueuil	26 avril 2001
Longueuil	Ralliement Longueuil	18 septembre 2001
Lorraine	Équipe Dalle-Vedove	16 septembre 1999
Lorraine	Rassemblement des citoyens de Lorraine / Équipe Mahi	21 janvier 2005
Marieville	Parti municipal Marieville – Équipe Marchand	1 ^{er} août 2002
Mascouche	Équipe Marcotte – Ralliement Mascouche	27 juin 1991
Mascouche	Horizon Mascouche / Équipe Serge Hamelin	15 février 2005
Mercier	Équipe Lambert	27 juillet 2005
Mercier	Option Mercier/Équipe Colpron	25 septembre 2001
Mirabel	Équipe Laberge – Parti Ralliement Mirabel	25 août 2003

Municipalité	Nom du parti	Date d'autorisation
Mirabel	Équipe Meilleur	17 novembre 2008
Montréal	Équipe Jeremy Searle – Parti de l'arrondissement / Borough Party, CDN/NDG	2 février 2005
Montréal	Équipe Louise O'Sullivan – Parti Montréal – Ville-Marie	31 mai 2005
Montréal	Équipe Tremblay – Union Montréal	31 décembre 2008
Montréal	Oser Outremont	22 septembre 2005
Montréal	Parti éléphant blanc de Montréal/ White Elephant Party of Montréal	7 août 1989
Montréal	Projet Montréal	28 mai 2004
Montréal	Vision Montréal	19 avril 1994
Mont-Royal	Action Mont-Royal	22 août 2005
Mont-Saint-Hilaire	Action Mont-Saint-Hilaire – Équipe Michel Gilbert	25 août 2003
Mont-Saint-Hilaire	Union municipale Mont-Saint-Hilaire – Équipe Sofio	22 septembre 2005
Mont-Tremblant	Équipe Pilon	10 janvier 2001
Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	Ralliement Notre-Dame- de-l'Île-Perrot	25 avril 2005
Pointe-Calumet	Équipe Séguin	22 septembre 1999
Prévost	Équipe Guy Guénette – Gens de Prévost	10 novembre 2004
Prévost	Parti prévostois	6 juin 2000
Québec	Action civique de Québec	27 mai 1981
Québec	Défi vert de Québec	17 mai 2007
Québec	Équipe Labeaume	5 juin 2008
Québec	Renouveau municipal de Québec	5 octobre 2001
Québec	Solution citoyen	27 novembre 2007
Rawdon	Équipe Major	26 août 2002
Repentigny	Équipe Deschamps	15 mars 2002
Repentigny	Parti démocratique de Repentigny-Le Gardeur	20 mars 2007
Repentigny	Parti des contribuables de Repentigny	22 septembre 2005
Richelieu	Coalition richeloise	5 octobre 2005
Rigaud	Équipe Réal Brazeau	23 septembre 1999
Rivière-Rouge	Équipe Déborah Bélanger	24 janvier 2003

Municipalité	Nom du parti	Date d'autorisation
Rosemère	Équipe Daneault Team – Parti municipal de Rosemère/ Rosemère Municipal Party	16 septembre 2002
Saguenay	Parti vision nouvelle	13 décembre 2004
Saint-Amable	Essor	21 septembre 2001
Saint-Augustin-de-Desmaures	Option Saint-Augustin	7 avril 2005
Saint-Basile-le-Grand	Action municipale grandbasiloise	16 juillet 2001
Saint-Bruno-de-Montarville	Alliance municipale de Saint- Bruno-de-Montarville	24 janvier 2005
Saint-Bruno-de-Montarville	Parti montarvillois	15 août 2008
Saint-Calixte	Parti action citoyens(nes)	22 mars 2005
Saint-Calixte	Parti gestion démocratique	27 juillet 2005
Saint-Césaire	Unité Saint-Césaire	2 octobre 2003
Saint-Colomban	Équipe Charbonneau	30 août 2001
Saint-Colomban	Équipe Saint-Colomban	21 septembre 2005
Saint-Colomban	Parti action des colombanois(ses)	9 juillet 2001
Saint-Constant	Défis Saint-Constant	26 septembre 2001
Saint-Constant	Équipe Gilles Pépin – Action muni- cipale Saint-Constant	6 septembre 2001
Sainte-Adèle	Équipe Claude Descôteaux	5 février 2009
Sainte-Adèle	Équipe Marlène Houle	15 janvier 2008
Sainte-Agathe-des-Monts	Équipe Gilles Legault	29 septembre 2003
Sainte-Agathe-des-Monts	Équipe Laurent Paquette	15 septembre 2003
Sainte-Agathe-des-Monts	Parti des citoyens de Sainte-Aga- the-des-Monts	20 janvier 2009
Sainte-Anne-des-Plaines	Parti Vision Action	8 juin 2005
Sainte-Anne-des-Plaines	Sainte-Anne-Plus	28 mai 2003
Sainte-Catherine	Parti de l'équipe Bates	4 septembre 1998
Sainte-Julie	La voix des citoyens – Équipe Suzanne Roy	13 octobre 1993
Sainte-Julienne	Action vision Sainte-Julienne – Équipe Mireault	1 ^{er} octobre 1999
Sainte-Julienne	Équipe Marcel Jetté	27 septembre 1999
Sainte-Marie	Rassemblement Mariverain	29 août 2002
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Nouvelle option – Équipe Paulus	17 août 2005
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Parti en action pour les citoyens	11 mars 2009

Municipalité	Nom du parti	Date d'autorisation
Sainte-Sophie	Équipe Yvon Brière	21 septembre 2001
Sainte-Thérèse	La force citoyenne	20 septembre 2005
Sainte-Thérèse	Parti Municipal Énergie avec Sylvie Surprenant	6 septembre 2005
Saint-Eustache	Option Saint-Eustache – Équipe Carignan	2 mai 2000
Saint-Félix-de-Valois	Action St-Félix	21 septembre 2001
Saint-Félix-de-Valois	Vision future St-Félix	20 septembre 2005
Saint-Georges	Développement Saint-Georges	1 ^{er} septembre 1998
Saint-Hippolyte	Équipe Rousseau	6 septembre 2005
Saint-Hippolyte	Équipe St-Onge	27 septembre 2001
Saint-Jean-sur-Richelieu	Action civique	9 novembre 2004
Saint-Jean-sur-Richelieu	Équipe Dolbec	9 septembre 1998
Saint-Jérôme	Équipe Gascon – Alliance des citoyens et des citoyennes	1 ^{er} septembre 1993
Saint-Jérôme	Parti action Saint-Jérôme	9 septembre 1998
Saint-Joseph-du-Lac	Équipe Guindon	11 septembre 2003
Saint-Lazare	Union St-Lazare Unified	3 septembre 1998
Saint-Lin–Laurentides	Parti André Auger	23 février 2000
Saint-Philippe	Parti des citoyens	6 janvier 2009
Saint-Sauveur	Équipe Michel Lagacé	23 septembre 2002
Sherbrooke	Renouveau sherbrookoïs	1 ^{er} mai 2008
Stoneham-et-Tewkesbury	Vision Stoneham	7 octobre 2002
Terrebonne	Équipe Robitaille	23 août 1985
Varennes	Action Varennes	21 août 2000
Varennes	Option citoyens – Varennes	8 août 2005
Varennes	Rassemblement démocratique de Varennes	1 ^{er} octobre 2007
Vaudreuil-Dorion	Parti de l'action de Vaudreuil-Dorion	1 ^{er} septembre 1998

Réservations de dénominations accordées du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009 – Volet municipal

Municipalité	Dénomination réservée	Période de réservation
Boischatel	Option Boischatel	Du : 2009-02-03 Au : 2009-08-03
Brossard	Priorité Brossard / Priority Brossard	Du : 2008-07-23 Au : 2008-10-06
Brossard	Pro-Brossard	Du : 2008-04-03 Au : 2008-10-03
Chertsey	Équipe Chertsey	Du : 2008-09-29 Au : 2009-03-29
Chertsey	Parti option Chertsey	Du : 2008-05-06 Au : 2008-11-06
Laval	Mouvement lavallois	Du : 2008-11-27 Au : 2009-03-03
Laval	Voie d'actions lavalloises	Du : 2009-01-30 Au : 2009-07-30
Lavaltrie	Parti lavaltriois	Du : 2009-01-30 Au : 2009-07-30
Montréal	Ethnic Party of Montréal/ Parti ethnique de Montréal	Du : 2009-01-13 Au : 2009-07-13
Montréal	Parti de choix public	Du : 2008-12-03 Au : 2009-06-03
Montréal	Parti public de Saint-Léonard	Du : 2008-11-10 Au : 2008-12-03
Québec	Wiki démocratie de Québec	Du : 2008-08-25 Au : 2009-02-25 Du : 2009-03-03 Au : 2009-09-03
Richelieu	Parti nouveau Richelieu	Du : 2009-03-04 Au : 2009-09-04
Sainte-Adèle	Équipe Claude Descôteaux	Du : 2008-11-17 Au : 2009-02-05
Sainte-Agathe-des-Monts	Équipe de Sainte-Agathe-des-Monts	Du : 2008-09-15 Au : 2009-01-05
Sainte-Agathe-des-Monts	Parti des citoyens	Du : 2008-09-15 Au : 2009-01-05
Saint-Basile-le-Grand	Action citoyens	Du : 2009-03-05 Au : 2009-09-05
Saint-Basile-le-Grand	Parti grandbasilois	Du : 2009-03-02 Au : 2009-09-02
Saint-Bruno-de-Montarville	Parti montarvillois	Du : 2008-06-09 Au : 2008-08-15
Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier	Équipe Jacques Marcotte – Action pour le citoyen	Du : 2009-01-14 Au : 2009-07-14

Municipalité	Dénomination réservée	Période de réservation
Sainte-Marthe-sur-le-Lac	Parti en action pour les citoyens	Du : 2009-02-10 Au : 2009-03-11
Saint-Philippe	Parti des citoyens	Du : 2008-10-22 Au : 2009-01-06
Shawinigan	Ralliement municipal	Du : 2009-02-24 Au : 2009-04-06

Pour nous joindre...

Siège social

Le Directeur général des élections du Québec

Édifice René-Lévesque

3460, rue de La Périade

Québec (Québec) G1X 3Y5

Centre de renseignements :

418 528-0422

Aucuns frais au Canada et aux États-Unis :

1 888 ÉLECTION

(1 888 353-2846)

Télécopieur :

418 643-7291

Aucuns frais au Québec :

1 866 225-4095

Site Web :

www.electionsquebec.qc.ca

Courriel :

info@electionsquebec.qc.ca

Appareil de télécommunication

pour les personnes sourdes et muettes (ATS) :

418 646-0644

Aucuns frais au Québec :

1 800 537-0644

